



# L'Echo des menhirs



photo : Thomas CRABOT

**BULLETIN COMMUNAL N°81 - JUILLET 2018**

Directeur de la publication : M Daniel MAHÉ, Maire de Saint Just N°ISSN 1630 1992

Impression en 550 exemplaires par ARMENIA GRAPHIC PIPRIAC - 02 99 41 80 66

# SOMMAIRE

<b>MOT DU MAIRE</b>	<b>P.03</b>
<b>CARNET DE FAMILLES</b>	<b>P.04</b>
<b>AUTORISATIONS D'URBANISME</b>	<b>P.05</b>
<b>RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>P.06</b>
○ Séance du 16 novembre 2017	P.06
○ Séance du 14 décembre 2017	P.10
○ Séance du 8 février 2018	P.15
○ Séance du 10 avril 2018	P.22
○ Séance du 17 mai 2018	P.27
<b>COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE</b>	<b>P.30</b>
○ Horaires de la mairie et de la poste	P.30
○ Nouveaux arrivants	P.30
○ Lotissements communaux	P.30
○ Néotoa propose à Saint-Just	P.30
○ Plan Communal de Sauvegarde	P.31
○ Repas des aînés	P.31
○ Recensement citoyen obligatoire	P.31
○ Canicule, fortes chaleurs	P.32
○ Vigilance feu de forêt	P.32
○ Chardons	P.32
○ Fossés	P.32
<b>INAUGURATION DU SITE MÉGALITHES &amp; LANDES / FÊTE DE LA NATURE</b>	<b>P.33</b>
<b>REDON AGGLOMÉRATION</b>	<b>P.35</b>
<b>INFORMATIONS PRATIQUES</b>	<b>P.38</b>
○ Centre d'examen de santé à Redon	P.38
○ Octobre Rose en Pays de Redon	P.38
<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>P.39</b>
○ Calendrier des animations	P.39
○ UNC Section Saint-Just	P.39
○ APEL et OGEC Notre-Dame	P.40
○ Amicale des parents de l'école publique	P.42
○ Botaplus	P.43
○ CPIE Val de Vilaine	P.44
○ ESCP Volley	P.45
○ Mégalithes'Storm	P.46
○ Foyer d'Animation Rural	P.47
○ Listes de morts de la guerre 14-18	P.48
○ Comité des Fêtes	P.50
○ Groupe Saint-Yves	P.51
○ Just Amap Porte	P.52
○ Let's Go	P.53
○ Tennis Club de Cojoux	P.54
○ Entre Palis et Mégalithes	P.55
<b>PAROISSE SAINT AMAND DE L'AFF</b>	<b>P.55</b>

# Le Mot du Maire

Le 1<sup>er</sup> semestre 2018 a été marqué par l'inauguration du Sentier du temps, du Musée et du Site Mégalithique le 25 mai. La maison communautaire rebaptisée « Maison Mégalithes et Landes » devient officiellement le point de départ de la visite du Site. Les travaux financés conjointement par le Conseil Départemental, Redon Agglomération et la commune de Saint Just ont permis de mettre en valeur notre patrimoine.

Les travaux de sécurisation du bourg et accès bourg vont être lancés prochainement. Des réhausseurs seront posés à chaque entrée du bourg sur les 4 routes départementales et la route communale.

La création d'un Village intergénérationnel est toujours en cours d'étude avec l'Agence Départementale et Néotoa. Trois réunions de travail organisées par l'Agence Départementale de Redon (18/04, 26/04 et 22/05) ont eu lieu avec les personnes concernées par le projet (bibliothèque, garderie, club des Menhirs,...) et les élus.

La numérotation des rues, des villages et lieux dits sera mise en place au 2<sup>nd</sup> semestre 2018.

Le projet de construction d'un Club House adjacent à la Salle de Sport suit son cours. Il devrait voir le jour courant 2018.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été 2018.

Votre Maire, Daniel MAHÉ.

# Carnet de familles



## Ils ont montré le bout de leur nez



<b>Axel ORAIN</b> « Parsac »	le 24 janvier 2018
<b>Steven EGAULT RENAUD</b> « La Gironnais »	le 24 janvier 2018
<b>Lissendro ROGER</b> « La Basse Lande »	le 29 janvier 2018
<b>Amalya CANCOUËT</b> « La Moissonais »	le 15 mars 2018
<b>Emile PAUMIER</b> « Parsac »	le 7 avril 2018
<b>Océane DETAIN</b> « Camas »	le 17 avril 2018
<b>Olympe QUÉRARD</b> « Camas »	le 12 mai 2018

## Ils se sont unis



<b>Ivan BOSSIÈRE et Karine NOVELLO</b> « Route de Renac »	le 19 mai 2018
<b>Hervé PETIT et Martine FOURBET</b> « Quily »	le 23 juin 2018
<b>Guillaume QUÉRARD et Aurélie LEFEUVRE</b> « 26, Le Petit Héréal » à SIXT-SUR-AFF	le 23 juin 2018

## Ils nous ont quittés



<b>Simone LECOMMANDOUX, née BAUDU</b> « Bresquemin »	le 22 décembre 2017
<b>Jean DEBRAY</b> « Le Bois Gevry »	le 18 janvier 2018
<b>Marie-Claire PETITBOIS, née GASCARD</b> « Le Bois Gevry »	le 22 février 2018
<b>Roger DANIEL</b> « Couëdel »	le 7 mars 2018
<b>Yvette SCHLÉGEL, née BUTTIER</b> « La Noé de Quily »	le 10 mars 2018
<b>Marie CHEVAL, née THÉLOHAN</b> « 1, rue de la Marionnette »	le 19 mars 2018
<b>Jean GASCARD</b> « La Porte »	le 31 mars 2018
<b>Odile FRANGEUL, née LERAY</b> « Les Rues Colas »	le 13 avril 2018
<b>Renée TIGER, née SALOUX</b> « 8, rue de Bel Air »	le 7 mai 2018
<b>Jean-Pierre CHEVREL</b> « Landrenais »	le 6 juin 2018

# Urbanisme



Toute modification de façade ou ajout de surface doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Le non-respect de la loi peut être préjudiciable en cas de vente ou de réclamations.

**L'affichage de l'arrêté de permis de construire est obligatoire pendant toute la durée des travaux sur le terrain et à la mairie.**

## Autorisations d'urbanisme accordées au 1er semestre 2018

### Déclarations préalables

Demandeur	Lieu du chantier	Objet de l'autorisation
M. PATY Anthony	« La Porte »	Pose d'une clôture panneaux rigides avec sous bassement et portail
M. PRIME Pierre Jacques	« Le Bois Hervy »	Remplacement d'un muret par une clôture en grillage soudé gris.
M. POSSEME Mathieu	« La Basse Lande »	Installations de 12 panneaux photovoltaïques en toiture.
M. BAUDU René	18 Rue Lucie Aubrac	Pose d'une clôture en grillage soudé gris.
M. FAVREAU Michel	« Bosné »	Rénovation, changement des ouvertures
M. BAIÃO Joao	« La Bonhommais »	Construction d'un abri pour barbecue et brise vent.
M. DODARD Christophe	7 Rue des Chênes	Construction d'un garage.
M. FRANGEUL Marc	« La Porte »	Remplacement des menuiseries extérieures (amélioration thermique) .
M. BAUDU Jean-Luc	« Bel-Air »	Extension d'une longère.

Service Urbanisme  
Tél. 02 99 72 68 14

Ouvert les lundis et jeudis matins - mardis et vendredis toute la journée.

Vous pouvez consulter l'ensemble des autorisations de travaux dans le hall de la mairie.

# Réunions du Conseil municipal



Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal : les délibérations sont consultables à la mairie.

## **SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2017 à 20 heures**

**Étaient présents** : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. H. BLOUIN, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme C. PIGRÉ, Mme G. YVOIR, Mme V. LUC, Mme R. DENIS

**Excusés** : Mme A. HERVÉ, Mme T. PRÉVERT, M. G. DEBRAY, M. N. DEBRAY

### **1. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZH 371**

Maître Yann PINSON, notaire, 55 rue de l'Avenir à PIPRIAC (35550), a adressé en mairie le 3/11/2017 une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au Droit de Préemption Urbain pour le terrain cadastré ZH 371 d'une contenance totale de 8 a 52 ca situé «12 rue Lucie Aubrac». Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

### **2. Financement des écoles privées : fixation du coût année scolaire 2017/2018**

#### **Convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat**

Les communes dépourvues d'écoles publiques sont tenues d'appliquer le coût moyen départemental de fonctionnement par élève fixé à 372 € en élémentaire et 1 180 € en maternelle à la rentrée scolaire 2017.

L'école de Saint-Just faisant partie d'un regroupement pédagogique intercommunal avec les communes de La Chapelle de Brain et Renac, le conseil municipal est favorable au versement de la participation en fonction du nombre d'élèves présents dans chaque école du RPI sous réserve que les communes de La Chapelle de Brain et de Renac fassent de même.

La participation aux écoles du RPI pour l'année scolaire 2017/2018 se calcule comme suit :

- élèves en maternelle  
17 x 1 180 € = 20 060 €
- élèves en primaire  
25 x 372 € = 9 300 €

Soit un total de 29 300 €.

La participation sera versée sur 10 mois à l'OGEC de chaque école selon la répartition suivante :

#### ➤ Ecole de Saint-Just :

- Maternelle : 15 élèves x 1 180 € = 17 700 €
- Primaire : 10 élèves x 372 € = 3 720 €
- TOTAL = 21 420 €

#### ➤ Ecole de Renac :

- Primaire : 12 élèves x 372 € = 4 464 €
- TOTAL = 4 464 €

#### ➤ Ecole de la Chapelle de Brain :

- Maternelle : 2 élèves x 1 180 € = 2 360 €
- Primaire : 3 élèves x 372 € = 1 116 €
- TOTAL = 3 476 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, la participation aux écoles privées du RPI ST MELAINE d'un montant de 29 360 € pour l'année scolaire 2017/2018 suivant la répartition définie ci-dessus.

### **3. Indemnités de fonction des élus**

M. le Maire expose à l'assemblée :  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;  
Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,  
Considérant que la commune compte 1113 habitants,  
Considérant que pour une commune de 1113 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,  
Considérant la volonté de M. Daniel MAHE, Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,  
Considérant que pour une commune de 1 113 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) est fixé à 16.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,  
Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers

municipaux et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi,

Après vote à main levée et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, avec effet au 1/12/2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints, des conseillers municipaux, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, comme suit :

- \* le Maire recevra 42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- \* les 3 adjoints recevront 13.65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- \* les 3 conseillers municipaux délégués recevront 2.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice. Elles seront versées mensuellement.

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget à l'article 6531 « Indemnités de fonction Maire et Adjointes ». Le tableau récapitulatif des indemnités est annexé à la délibération.

### **4. Demande d'acquisition du chemin rural n° 430 en partie**

Une partie du chemin rural n° 430 situé à Tréal n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation d'une partie de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à main levée à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la cession à M. et Mme Yves BASSET domiciliés « 8 Square de

Terre Neuve » 35200 RENNES et ayant une résidence secondaire au lieu-dit « Tréal » à Saint-Just,

- décide de désaffecter une partie de ce chemin rural dit de Tréal CR 430 en vue de sa cession,

- fixe le prix de vente forfaitaire à 200 € pour ce chemin auquel seront rajoutés à la charge de l'acquéreur : les frais de bornage et de notaire,

- décide de prononcer le déclassement de l'emprise du domaine public.

### **5. Remplacement du défibrillateur**

M. le Maire annonce aux membres du conseil municipal que le défibrillateur cardiaque placé sous le porche de l'église est défaillant et que de plus, la batterie doit être changée dans l'année. Au vu du coût de remise en état, il est plus judicieux de procéder à son remplacement.

Aussi, il est proposé au conseil municipal deux devis pour la fourniture d'un défibrillateur automatisé : SANO & PHARM de Vireux-Molhain (08) et VITALEA MEDICAL de Redon (35).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir la pose d'un appareil sous le porche de l'église et de prévoir l'installation d'un deuxième appareil à la salle des sports de Cojoux,
- d'accepter le devis proposé par SANO&PHARM pour un coût de 3 186.00 € HT

soit 3 823.20 € TTC comprenant 2 appareils garantis 8 ans avec batterie d'une durée de vie de 5 ans, bilingue, 2 sacoches de transport, 2 boîtiers muraux extérieurs avec système de chauffage et d'une séance de formation.

## **6. Création d'une commission cimetièrè**

Après délibération, il est décidé, à l'unanimité, de constituer la commission suivante par vote à main levée : commission consultative Cimetière afin d'établir un règlement applicable à tout intervenant (ex : harmoniser la dimension des différents monuments).

Le Conseil Municipal procède, par vote à main levée, à la désignation des délégués pour

siéger à la Commission consultative Cimetière.

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés :

- M. Hervé JARNOT, adjoint responsable,
- M. Daniel MAHÉ
- M. Cyrille BOUREL
- M. Bernard FRANGEUL
- M. Gérard BAUDU
- Extra municipal : Loïc DELACOUR

## **7. Renouvellement du contrat de capture et de gestion de fourrière animale**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de capture des animaux errants, gestion de la fourrière animale, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique, passé entre la commune de Saint-Just et la SAS SACPA Chenil Service, est arrivé à son terme.

M. le Maire rappelle l'article L211-24 du Code Rural «chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation... »

Une nouvelle convention est proposée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, contrat de prestations fonctionnant 365 jours/365 et 24

h/24. Ce contrat dégage la responsabilité de la commune dès l'appel pour intervention.

Le présent contrat pourra être renouvelé 3 fois par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède 4 années.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de nommer M. Gérard BAUDU, délégué représentant la commune auprès de l'entreprise ; celui-ci est chargé de veiller au respect des clauses du contrat,
- d'accepter le nouveau contrat de prestations de services avec SAS SACPA Chenil Service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (la commune dépend de la fourrière animale de Betton).

## **8. Convention 2017/2020 FGDON 35**

M. le Maire demande au conseil municipal de prendre une décision sur l'adhésion ou non à la convention multiservices FGDON 35 pour les années 2017/2020.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à la convention proposée par FGDON 35.

## **9. Soutien à la proposition de l'AMRF « Loi-cadre en faveur des communes et de la ruralité »**

Les maires ruraux demandent au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux. Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux

territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Nous avons besoin en début de quinquennat d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture...

Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine



nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin, (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamique et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

L'Association des Maires Ruraux de France appelle solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition des maires ruraux de France, qui demande aux communes de soutenir la motion sur la Loi-cadre en faveur des communes et de la ruralité, texte qui visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de : SOUTENIR la motion.

## 10. Questions diverses

- Demande de rachat de concession : les époux BERTIER Jean-Pierre ont quitté la commune et sont propriétaires d'une concession dans le cimetière depuis le 9 mai 2005 pour 50 ans achetés au prix de 150 €. Ils proposent à la commune le rachat de leur concession. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de rachat de la concession aux époux BERTIER à 150 € et charge M. le Maire de mener à bien cette décision.

- Remerciements de la famille COTTAIS pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Gilbert COTTAIS

- Remerciements des Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine pour la contribution de la commune à la bonne organisation de la fête de l'Agriculture 2017 à Sixt/Aff, travail collectif de communication et d'animation du monde rural.

- Remerciements de l'APAHSP pour la gratuité accordée d'une salle à l'occasion de la marche pour Grégory : « Le conseil municipal a répondu favorablement à notre demande, aussi je viens au nom de l'APAHSP et de toutes les personnes qui se sont mobilisées, le 15 octobre, vous en remercier chaleureusement. Je ferai part aux parents de Grégory du geste de votre commune à cette chaîne solidarité.»

- Mise en sécurité du centre bourg : M. le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise ROBERT de Bains/Oust pour la somme de 30 175,60 € HT soit 36 210,72 € TTC, en accord avec l'agence routière départementale de Bain de Bretagne pour la pose de plateaux ralentisseurs sur les 4 départementales : route de Sixt/Aff, route de Renac, route de Bel Air, route de Pipriac et 1 voie communale n° 3 Les Landes de Cojoux. Après délibération, le conseil municipal retient cette proposition à l'unanimité.

- Salle de Cojoux :
  - la cinquantaine de plants d'arbustes morts autour de la salle polyvalente a été remplacée cette semaine par Redon Clôture Aménagement.
  - porte côté Sud forcée (à l'utilisation) devis de remplacement établi par l'entreprise SOMEVAL de Miniac-Morvan pour la somme de 1 207,40 € HT soit 1 448,88 € TTC avec la conservation de la serrure et du vitrage.

- M. Auguste BLOUIN, frère de M. Germain BLOUIN, soldat mort pour la France pendant la guerre d'Algérie a émis le souhait d'avoir une rue portant son nom. Il est décidé, à l'unanimité, de dédier une rue à M. Germain Blouin qui sera attribuée lors de la numérotation des rues.

- Une augmentation des tarifs du SMICTOM est prévue sur 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Maire, lève la séance à 21 heures 40.

## **SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017 à 20 heures**

**Etaient présents** : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, Mme C. DUTHU, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme A. HERVÉ, Mme G. YVOIR, Mme V. LUC, M. G. DEBRAY, Mme T. PRÉVERT

**Absente** : Mme R. DENIS

**Procurations** : Mme C. PIGRÉ a donné procuration à M. D. MAHÉ  
M. N. DEBRAY a donné procuration à Mme T. PRÉVERT  
M. H. BLOUIN a donné procuration à M. G. BAUDU  
M. B. FRANGEUL a donné procuration à Mme C. DUTHU

### **1. Communauté de communes du Pays de Redon/communes membres – commission locale d'évaluation des transferts de charges – approbation du rapport du 26 septembre 2017**

*La présente délibération a pour objet d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts des charges, dans le cadre de l'élargissement du périmètre et des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Redon.*

Le 26/09/2017, les membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges se sont réunis au siège de la Communauté de Communes du Pays de Redon, afin d'étudier les charges nouvelles transférées par les communes membres à la CCPR, dans le cadre :

- de l'intégration de la commune de Les Fougerêts au 1/01/2017,
- de l'extension de la compétence développement économique avec la coordination de la gestion de la maison de l'emploi de Guémené-Penfao et du point accueil emploi de Pipriac en substitution des syndicats ou des communes membres.

S'agissant de l'intégration de la Commune de Les Fougerêts, les travaux de la Commission ont été encadrés par les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, qui organisent les conditions de fixation de l'attribution de compensation, dans le cadre du changement d'EPCI d'une commune. En l'espèce, le montant de l'attribution de compensation perçu l'année précédant le transfert est maintenu dans le nouvel EPCI, sous réserve de l'exercice effectif des missions. Pour la commune de Les Fougerêts, le montant de l'attribution de compensation est minoré des missions redevenant communales, pour la valeur des charges initialement transférées à la précédente structure.

Pour la maison de l'emploi de Guémené-Penfao et le Point Accueil Emploi de Pipriac, la Commission a approuvé comme période d'évaluation les années 2014 à 2016. A

l'issue de l'examen de différents scénarii, la Commission a retenu l'évaluation des charges avec application d'un taux de réfaction.

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le procès-verbal de la CLETC, établi dans un délai maximal de 9 mois à compter de la date du transfert de la compétence, doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités territoriales.

Compte-tenu du délai d'approbation du rapport, et de la clôture prochaine de l'exercice budgétaire, les charges nouvellement transférées auront une incidence sur le montant de l'attribution de compensation 2018.

Sur ce rapport, le conseil municipal après délibération décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges du 26/09/2017,
- de notifier à M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Redon la décision du conseil municipal,
- de prendre acte de l'impact pour les communes concernées sur le montant de l'attribution de compensation à compter de 2018,
- d'autoriser M. le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Communauté de communes du Pays de Redon/communes membres – commission locale d'évaluation des transferts de charges – approbation du rapport du 9 novembre 2017**

*La présente délibération a pour objet d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts des charges, dans le cadre de l'élargissement du périmètre et des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Redon.*

Le 9/11/2017, les membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges se sont réunis au siège de la Communauté de Communes du Pays de Redon, afin d'étudier :

- les charges nouvelles transférées par les communes membres à la CCPR, dans le cadre de la compétence développement économique avec l'impact de la définition des zones d'activités économiques, et de la prise de compétence politique de la ville au 1/01/2017,
- une proposition de répartition partielle de la fiscalité éolienne.

Suite à la délibération du 5/12/2016, la définition des zones d'activités économiques a été déterminée, entraînant l'intégration d'un nouvel espace communautaire situé sur la commune de Théhillac et la rétrocession à six communes membres de voirie désormais hors champs de compétence communautaire. Sont concernées les communes d'Avessac, Béganne, Langon, Peillac, Saint-Nicolas-de-Redon et Redon, pour un total de 3 540 ml.

Pour la commune de Théhillac, la commission a approuvé comme période d'évaluation 2014 à 2017, au titre des dépenses de fonctionnement supportées par la Communauté pour les 210 kilomètres de voirie communautaire. S'agissant du retour des voiries, la commission a validé l'actualisation à la hausse des attributions de compensation sur la base des évaluations au mètre linéaire retenues lors du transfert initial.

Pour l'évaluation des charges transférées, suite à la prise de compétence politique de la ville au 1/01/2017, la commission a retenu les deux dernières années du contrat en cours, signé avec la commune de Redon, soit 2015 et 2016. Après l'examen de plusieurs scénarii, la commission a approuvé une évaluation assise sur les charges réelles moyennes portées par la commune. Dans le cadre de la révision libre des attributions de compensation la Commission

a émis un avis sur une répartition partielle de la fiscalité éolienne, plus précisément de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. La Commission propose un reversement via l'attribution de compensation, de 30 % de cet impôt, avec une clause de revoyure pour les communes concernées lors de la mise en imposition d'un nouveau parc éolien. Pour les communes concernées dès 2018, l'attribution de compensation sera majorée de 30 % de l'IFER «éolienne» perçue sur leur commune en 2017. Une délibération spécifique sera présentée au conseil communautaire et dans les assemblées délibérantes communales concernées.

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le procès-verbal de la CLETC, établi dans un délai maximal de 9 mois à compter de la date du transfert de la compétence, doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités territoriales.

Compte-tenu du délai d'approbation du rapport, et de la clôture prochaine de l'exercice budgétaire, les charges nouvellement transférées auront une incidence sur le montant de l'attribution de compensation 2018.

Sur ce rapport, le conseil municipal après délibération décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges du 9/11/2017,
- de notifier à M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Redon la décision du conseil municipal,
- de prendre acte de l'impact pour les communes concernées sur le montant de l'attribution de compensation à compter de 2018,
- d'autoriser M. le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **2. Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services**

M. le Maire rappelle qu'un contrat de maintenance pour les logiciels utilisés pour la mairie a été souscrit avec la société SEGILOG lors de l'informatisation de la mairie.

M. le Maire propose le renouvellement de ce contrat, à partir du 1er janvier 2018, pour une nouvelle durée de trois années, pour une cotisation annuelle de 2 545,00 € H.T. soit

3 054,00 € T.T.C répartie de la façon suivante :

- Versement annuel « cession du droit d'utilisation » : 2 290,50 € HT soit 2 748,60 € TTC
- Versement annuel « maintenance, formation » : 254,50 € H.T. soit 305,40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le contrat de maintenance établi par la société SEGILOG de la FERTE BERNARD pour une cotisation totale annuelle de 2 545 € H.T. soit 3 054 € T.T.C.

**3. Cheminement sécurisé entre l'école et le centre bourg : demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL et des amendes de police**

M. le Maire fait part du projet de mise en sécurité du cheminement entre l'école et le centre bourg. Le projet s'élève à : Montant travaux TTC 15 000.00 € Travaux de terrassement, d'empierrement, d'intégration

de poteaux en bois rétro-réfléchissant, réalisation d'un enrobé rouge brun...  
M. le Maire demande au conseil municipal son avis pour déposer ce dossier au titre de la DETR, de la DSIL et des amendes de police.  
Vu le plan de financement ci-après :

PROGRAMME	DEPENSES € HT
Travaux de mise en sécurité du cheminement entre l'école et le centre bourg	<b>12 500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 500</b>

FINANCEMENT	RECETTES €
DETR (sous réserve)	
DSIL Contrat de Ruralité CCPR (sous réserve)	5 000
Amendes de police (sous réserve)	
Autofinancement Commune	7 500
<b>TOTAL</b>	<b>12 500</b>

Considérant que ce programme pourrait rentrer dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la DETR, de la DSIL dans le cadre du Contrat de Ruralité de la CCPR et des amendes de police,  
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
ADOpte l'opération et l'estimation financière présentée.  
ARRÊTE les modalités de financement ainsi énoncées,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR, de la DSIL dans le cadre du Contrat de Ruralité de la CCPR et des amendes de police,  
ATTESTE de l'inscription du projet au prochain budget primitif pour la somme maximum de 15 000 € TTC,  
ATTESTE de l'inscription des dépenses en section d'investissement,  
ATTESTE de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux au cours de l'année 2018.

**4. Admission en non-valeur des cotes devenues irrécouvrables**

M. le Maire présente un dossier d'admission en non-valeur de cotes devenues irrécouvrables pour décision du conseil municipal. Le comptable de la commune de Saint-Just a exposé qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces portées ci-après en raison d'un jugement du Tribunal d'Instance de Redon en date du 9/10/2017.

- \* R-1128 de 2015 LORTHIOIS Melody 78.60 € cantine garderie
- \* R-24-28 de 2014 10.00 €
- \* R-9-28 de 2015 42.40 €
- \* T-9937 de 2015 84.20 €

M. le Maire demande, en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres dont le montant total restant à recouvrer s'élève à 215.20 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 215.20 € compte tenu de la situation ainsi exposée ; et charge M. le Maire de prévoir la somme nécessaire au mandatement à l'article 6542 «Créances éteintes» pour la somme de 215.20 € du budget communal.

## 5. Modification de la délibération du 19/10/2017 : acquisition de 7 caveaux supplémentaires au cimetière

M. le Maire invite le conseil municipal à modifier la délibération du 19/10/2017 concernant l'acquisition de 7 caveaux supplémentaires. En effet, il proposait de reconduire l'opération de mise en place de caveaux dans l'extension du cimetière étant donné qu'il ne restait plus que deux caveaux à proposer à la revente aux familles.

Le devis initial établi par l'entreprise Bertin de Pipriac concernait la fourniture et pose de 7 caveaux supplémentaires (6 de 2 places et 1 de 3 places) et s'élevait à 7 130 €. Or, il s'avère que la solution des 3 caveaux est privilégiée. Aussi, il demande aux élus de revoir le devis proposé pour la fourniture et

pose de caveaux de 4 de 2 places et 3 de 3 places en remplacement du devis initial voté le 19/10/2017.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité confie la fourniture et la pose de 7 caveaux supplémentaires à l'entreprise BERTIN de Pipriac pour la somme de 7 495.00 € et charge M. le Maire de mener à bien cette décision tant au niveau administratif que comptable. Cette dépense est inscrite au C/21316-65 Equipements du cimetière.

Cette délibération modifie celle en date du 19/10/2017 portant le n° 2017-073 visée des services préfectoraux 35 le 27/10/2017.

## 6. Acquisition d'un banc pour le cimetière

Monsieur le Maire propose le devis de Dolmen Rennes pour la fourniture d'un banc à poser dans l'extension du cimetière à proximité du columbarium. Le devis s'élève à 250 € HT soit 300 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir la proposition de Dolmen Rennes de Pacé pour la somme de 300 € TTC. Cette dépense est prévue au C/ 21316-65 Equipements du cimetière.

## 7. Décisions modificatives

### •Décision modificative n° 3

Il est décidé à l'unanimité, d'abonder les crédits comme proposé ci-dessous pour permettre la fourniture et la pose de caveaux en béton armé – 4 caveaux de 2 places et 3 caveaux de 3 places et la fourniture d'un banc :

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
Articles	Sommes	Articles	Sommes
2111-36 Terrains nus « Réserve foncière »	700 €	21316-65 Equipements du cimetière «Extension cimetière consolidation mur cimetière»	700 €
<b>Total</b>	<b>700 €</b>	<b>Total</b>	<b>700 €</b>

### •Décision modificative n° 4

Il est décidé d'abonder les crédits comme proposé ci-dessous pour permettre le versement de la participation aux écoles privées du RPI ST MELAINE pour les mois de 2017 (septembre, octobre, novembre, décembre) concernant l'année scolaire 2017/2018 sur l'exercice comptable 2017 de la commune :

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
Articles	Sommes	Articles	Sommes
6558 « Autres contributions obligatoires »	7 000 €	6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »	7 000 €
<b>Total</b>	<b>7 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>7 000 €</b>

**•Décision modificative n° 5**

Il est décidé d'abonder les crédits comme proposé ci-dessous pour permettre le paiement de l'achat de 2 défibrillateurs sur l'exercice comptable 2017 de la commune :

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
Articles	Sommes	Articles	Sommes
<b>2111-36 Terrains nus « Réserve foncière »</b>	4 000 €	<b>21568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile »</b>	4 000 €
<b>Total</b>	<b>4 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 000 €</b>

**•Décision modificative n° 6**

Il est décidé d'abonder les crédits comme proposé ci-dessous pour permettre le paiement du dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs sur l'exercice comptable 2017 de la commune :

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
Articles	Sommes	Articles	Sommes
<b>6475 Médecine du travail pharmacie</b>	45 €	<b>7391171 «Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs »</b>	45 €
<b>Total</b>	<b>45 €</b>	<b>Total</b>	<b>45 €</b>

## 8. Présence Verte Pays d'Ouest : convention de partenariat pour la téléassistance des personnes

M. le Maire propose de signer une convention de partenariat pour la téléassistance des personnes avec l'Association Présence Verte Pays d'Ouest dont le siège social est situé à Vannes (56) pour la mise en place d'un service de téléassistance des personnes susceptible d'apporter une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et de favoriser le maintien à domicile des personnes, soit âgées, dépendantes, isolées ou handicapées, qui constitue une préoccupation commune aux parties signataires.

L'Association Présence Verte Pays D'Ouest, a pour objet de promouvoir un tel service de téléassistance des personnes permettant aux

abonnés d'alerter immédiatement, en cas de besoin, par simple action sur un bouton poussoir ou en automatique avec un détecteur de chutes brutales, un centre de réception des appels qui assure une écoute permanente et alerte un réseau de solidarité composé de personnes et de services choisis par l'abonné lui-même.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'assurer, aux personnes qui le sollicitent, l'information sur la téléassistance de l'Association Présence Verte Pays D'Ouest et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 9. Questions diverses

- M. le Maire propose le devis de l'entreprise FEVRIER Bâtiment de Renac pour des travaux de bardage du local chasse pour la somme de 3 915.97 € HT soit 4 699.16 € TTC. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir cette proposition et charge M. le Maire de mener à bien cette décision tant au niveau administratif que comptable. Cette dépense est prévue au C/ 2313-97 « Local associatif derrière le FAR ».

- M. le Maire annonce des difficultés à intervenir au cimetière au vu du non-respect de la superficie des concessions qui est généralement de 2 mètres carrés (2 mètres en longueur sur 1 mètre en largeur) et qui empiète sur les concessions voisines à savoir :

- \* concession Pierre BLOUIN : la mise en place d'un caveau sur l'emplacement n° 208 Concession n° 52 n'est pas réalisable de la part de la largeur au sol insuffisante. Le

conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, de transférer cette concession perpétuelle sur un nouvel emplacement (ancien ou nouveau cimetière) qui reste à définir avec la famille.

\* concession Roger JARNOT: la mise en place d'un caveau n'est pas réalisable du fait de l'empiètement d'un autre caveau. Aussi il est proposé le transfert de la concession liée à l'emplacement 74 concession n° 366 pour 50 années, dans la partie extension du cimetière sur l'emplacement n° 483. Cette proposition est validée à l'unanimité.

- Remise à chaque conseiller municipal d'une demande d'appel au don pour soutenir le projet de monument mémorial « Nominoë » à Bains/Oust au printemps 2018

- Attribution du marché pour la fourniture de papier éco-responsable à l'entreprise TBI de Redon dans le cadre du Groupement de Commandes lancé par la CCPR

- Vœux le 6/01/2018 à 11 h à la Salle de Cojoux – la veille, 150 chaises seront installées dans la salle. M. le Maire invite les membres du conseil municipal à s'installer derrière lui le jour de la cérémonie. Le vin d'honneur sera servi dans le hall.

- Repas de fin d'année des élus et du personnel le 27/01/2018 à 19 h au Restaurant des Landes

- Remerciements de la Croix Rouge Française pour le don de 400 € en faveur de leurs actions.

- Remerciements de la famille QUÉRARD pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Gilles QUÉRARD

- Modification du règlement concernant le panneau lumineux d'affichage : prévoir une diffusion d'un mois au lieu de 15 jours actuellement pour toute manifestation. Après délibération, le conseil municipal décide de modifier la délibération du 9/10/2014 en ce sens.

- Soirée karaoké organisée par le GSY le 13/01/2018 à partir de 19 h à la salle de Cojoux

- Tourisme : lors d'une réunion à Rennes le 24/11 dernier, 8 sites exceptionnels en Bretagne ont été reconnus dont Saint-Just qui en fait partie. Des critères favorables à sa sélection : Espace Naturel Sensible, capacité d'hébergement et de restauration

- En mai, inauguration de la muséographie à la Maison Nature et Mégalithes, du sentier du Temps, de l'aménagement du site mégalithique et de la fête de la Nature, en juillet, journée de la Préhistoire et en septembre, journée du Patrimoine

- Signalétique : le Département a accepté de mettre un panneau indiquant le site mégalithique en sortant de la Gacilly

- Chauffage de la bibliothèque : pas fait par manque d'artisans disponibles

- Quads : un conseiller municipal se plaint que tous les week-ends, 5 à 6 quads passent sur Tréal et détériorent les routes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Maire, lève la séance à 21 heures 30.

## **SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2018 à 20 heures**

**Etaient présents** : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, M<sup>me</sup> C. DUTHU, M. H. BLOUIN, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, M<sup>me</sup> C. PIGRÉ, M<sup>me</sup> A. HERVÉ, M<sup>me</sup> G. YVOIR, M<sup>me</sup> V. LUC, M. G. DEBRAY, M. N. DEBRAY, M<sup>me</sup> T. PRÉVERT

**Excusée** : M<sup>me</sup> R. DENIS

### **1. Acquisition d'un four électrique pour le fournil de la boulangerie**

Malgré 2 remises en état depuis 5 ans et des réparations régulières, le four situé dans le fournil de la boulangerie (propriété de la commune), est aujourd'hui inutilisable, voire même dangereux. En effet, alertés par un courrier du boulanger précisant les risques encourus, le Maire et 2 adjoints se sont rendus sur place le 2 février, accompagnés de spécialistes dans ce domaine. Le

diagnostic effectué a confirmé qu'il était indispensable de suspendre la fabrication du pain dans ces conditions.

Afin de pérenniser cette activité, la commune a demandé à bénéficier du Pass commerce et artisanat, opération lancée sur le Pays de Redon mais malheureusement, seuls les exploitants de commerces (en entreprise indépendante) peuvent bénéficier de l'aide.

Ce dispositif ne s'adresse pas aux collectivités.

M. le Maire propose de passer commande d'un nouveau four électrique afin que le boulanger puisse travailler sereinement. Il peut être opérationnel dans un délai de 4 semaines. Des dispositions ont été prises pour limiter les désagréments pour la population.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquiescer un nouveau

four pour le fournil de la boulangerie, d'accepter le devis proposé par l'entreprise FOURNIL 35 de Noyal Châtillon sur Seiche pour la somme de 37 500 € HT soit 45 000 € TTC, de solliciter le fonds de compensation auprès de Redon Agglomération pour la somme de 7 500 € et de charger M. le Maire de signer toutes pièces administratives et comptables en découlant.

Cette somme sera inscrite en investissement au budget primitif 2018 au C/2188-111 «Four électrique pour fournil de la boulangerie ».

## **2. Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement exercice 2018 au budget principal**

M. le Maire expose que la collectivité va voter le budget primitif 2018 vers la fin mars 2018. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation préalable de l'organe délibérant.

Par conséquent, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2018 des crédits suivants au budget principal :

Opération	Article	Montant
Opération 111 : Four électrique pour fournil de la boulangerie	2188 Autres immobilisations corporelles	45 000.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :  
-d'inscrire par anticipation sur le budget primitif 2018 la somme de 45 000 € sur la

nouvelle opération n° 111 « Four électrique pour fournil de la boulangerie » au C/2188, -d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

## **3. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZH 136, ZH 137, ZH 138, ZH 321, ZH 322, ZH 133, ZH 134, ZP 49 et ZP 50**

Maître Yann PINSON, notaire, 55 rue de l'Avenir à Pipriac (35550), a adressé en mairie le 17/01/2018 une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au Droit de Préemption Urbain pour les terrains cadastrés ZH 136, ZH 137, ZH 138, ZH 321, ZH 322, ZH 133, ZH 134, ZP 49 et ZP 50, d'une contenance totale de 87 a 62 ca (62 a 50 ca en terres, 21 a 60 ca en landes, et 3 a

52 ca en sol) situés «Le Bois Gévry, Camas, Séveroué».

M. le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite exercer, ou non, son droit de préemption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption, et de charger M. le Maire de signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier.

## **4. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB 148 et ZQ 105**

Maître Justine GUINET, notaire, 9 rue des Gabelous, Le Port à Guipry-Messac (35480), a adressé en mairie le 30/01/2018 une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au Droit de Préemption Urbain pour les terrains cadastrés AB 148 et ZQ 105

d'une contenance totale de 3 a 54 ca situés «1 rue de Launay».

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption.



## 5. **Modification des statuts communautaires portant sur la compétence « protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques »**

La Communauté de Communes du Pays de Redon s'est dotée le 31/12/2017 d'une compétence facultative « Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques facultative ».

Il est proposé de compléter cette compétence en ajoutant la rubrique :

« Gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique ».

La rédaction de la compétence « Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » serait la suivante :

« Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques :

*En dehors des actions relevant de la compétence obligatoire GEMAPI, correspondant aux missions énumérées aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, la communauté de communes est compétente pour les missions suivantes, correspondant aux 6°, 11° et 12° de ce même article :*

• *La lutte contre la pollution :*

*Contribuer à la lutte contre les pollutions, sans se substituer aux responsabilités des émetteurs, par des actions notamment :*

- *de sensibilisation et de conseils,*  
- *de lutte contre la diffusion de la pollution par le ruissellement des eaux en favorisant la reconstitution du bocage.*

• *La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, notamment en procédant à des évaluations intervenant après la réalisation de travaux sur les milieux aquatiques.*

• *L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique »*  
*La communauté de communes est également compétente en matière de gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique »*

Sur ce rapport et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité D'APPROUVER l'évolution de la compétence communautaire protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques telle que précisée ci-dessus, et D'APPROUVER les statuts communautaires modifiés, annexés à la présente délibération.

## 6. **Extension du cimetière : création d'un Jardin du Souvenir**

M. le Maire propose la création d'un Jardin du Souvenir dans l'extension du cimetière communal par la fourniture et pose d'une cavurne de 50x50 et la fourniture et pose d'une colonne carrée 150x35x35 en granit poli de Huelgoat.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

• la création d'un Jardin du Souvenir,  
• de retenir le devis de l'entreprise BERTIN de Pipriac pour la somme de 870.83 € HT soit 1 045.00 € TTC,  
Cette dépense est prévue au C/21316-65 Equipements du cimetière.

## 7. **Révision des tarifs communaux pour 2018**

M. le Maire invite les membres de Conseil Municipal à revoir les tarifs des locations des bâtiments communaux.

Tout contrat signé avant cette décision bénéficiera des tarifs précédents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de la façon suivante à compter du 1/01/2018 :

### •**Photocopies**

M. le Maire invite les membres de Conseil Municipal à revoir le tarif des photocopies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs suivants :

Pour les associations communales = gratuité.

Pour les particuliers :	
A4 recto	0,25 €
A4 recto-verso	0,40 €
A3 recto	0,30 €
A3 recto-verso	0,45 €

- **Salle de Cojoux – capacité 350 places assises**

		SALLE			CUISINE		Réveillons Noël et Nouvel An avec cuisine
		semaine <i>lundi au jeudi</i>	week-end et férié 1 jour	week-end et férié 2 jours	1 jour	2ème jour	
<b>Commune de Saint-Just &amp; propriétaires de foncier bâti</b>	Particuliers	250 €	300 €	500 €	100 €	50 €	1 300 €
	Associations	200 €	200 €	400 €	100 €	50 €	1 300 €
<b>Hors commune</b>	Particuliers	400 €	500 €	800 €	100 €	50 €	1 300 €
	Associations et entreprises + Thé dansant, belote, etc...	250 €	300 €	600 €	100 €	50 €	1 300 €

Une gratuité est accordée par association communale et par an, pour une seule salle communale : soit la salle de Cojoux, soit la salle du FAR (au choix).

Période de gratuité aux associations de St Just de la salle de Cojoux : entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars sauf Réveillons de Noël et du Nouvel An. La salle reste accessible aux associations en dehors de cette période, mais à titre onéreux.

- **Salle du FAR – capacité 80 places assises**

		1 jour	2 jours	Réveillon Noël et nouvel an
<b>Commune de Saint-Just uniquement</b>	Particuliers	150 €	250 €	250 €
	Associations	150 €	250 €	250 €

Location réservée aux habitants et aux propriétaires de fonciers bâtis de la commune de Saint-Just. Une gratuité est accordée par association communale et par an, pour une seule salle communale : soit la salle de Cojoux, soit la salle du FAR (au choix).

Exception : des gratuités supplémentaires sont accordées à l'association du FAR pour les représentations théâtrales et l'organisation de Fest-Noz, et à toute association communale organisant une manifestation à but non lucratif.

- **Relais des Menhirs - capacité 50 places assises**

	TARIFS DE LOCATION Habitants et propriétaires foncier bâti de la commune	TARIFS DE LOCATION Extérieur à la commune
Journée ( 2 repas)	110 €	150 €
1/2 journée ( repas, animations...)	60 €	
Pique-nique groupe scolaire	15 €	30 €
Réveillon Noël et nouvel an	150 €	200 €
Panier de bois	10 €	10 €
Electricité/Kwh (à partir de 8kw/h)	0,10 €	0,10 €

Pour les associations locales qui assurent des animations à but non lucratif, la location reste gratuite ; tandis que pour les activités qui s'avèrent à but lucratif, un contrat de location sera établi aux prix adoptés, le coût de la location étant à inclure dans le prix de l'animation. Il est rappelé que le nettoyage reste à la charge de l'utilisateur.

- **Gîte – dortoir de 34 lits**

	TARIFS PARTICULIERS		TARIFS GROUPES SCOLAIRES ET ASSOCIATIFS JEUNESSE	
	Hiver du 01/11 au 31/03	Eté du 01/04 au 30/10	Hiver du 01/11 au 31/03	Eté du 01/04 au 30/10
Nuitée (1)	20 €	18 €	16 €	15 €
Linge de lit (2)	4 € pour le séjour	4€ pour le séjour	4 € pour le séjour	4 € pour le séjour
Chevaux	2 €	2 €	2 €	2 €
Salle vitrée	60 € <i>Salle vitrée seule : en journée uniquement de 8h à 17h</i> <i>Salle vitrée + 12 couchages minimum : en journée et/ou soirée</i>			
Réveillons Noël et nouvel an	750 € : <b>Intégralité du gîte</b>			
Taxe de séjour (3)	0,40 €			

- **Chambres d'étape – 12 lits (4 chambres de 3 lits)**

	TARIF/NUIT/PERSONNE
Chambre pour 1 personne (1)	25 €
Chambre pour 2 personnes (1)	35 €
Chambre pour 3 personnes (1)	45 €
Linge de lit (2)	4 €
Chevaux	2 €
Taxe de séjour (3)	0,40 €

( 1 ) Ce tarif comprend la mise à disposition d'un drap housse et d'un oreiller

( 2 ) Kit comprenant une couette et sa housse, la taie d'oreiller .

( 3 ) Sont exonérés de la taxe de séjour: les enfants de - 13 ans, les centres de loisirs, les personnes ayant une résidence passible de la taxe d'habitation sur le territoire du Pays de Redon...

- **Salle de la mairie**

M. le Maire invite les membres de Conseil Municipal à revoir les tarifs de location de la grande salle de la mairie et de location de tables et bancs.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à compter du 1/01/2018 les tarifs suivants :

<b>Salle de la mairie</b> Pour les particuliers – vin d'honneur Pour les associations communales	30,00 € gratuité
<b>Tables et bancs pour une utilisation uniquement dans le parc derrière la mairie</b> Pour les particuliers Pour les associations	20,00 € gratuité

• **Camping \*\* Les Landes de Cojoux**

1 emplacement + 1 véhicule	3,00 €
Véhicule ou caravane supplémentaire	3,00 €
Visiteur	1,50 €
Taxe de séjour	0,20 €
Branchement électrique	2,50 €
Cautions adaptateur borne électrique	16,00 €
Garage mort	1,50 €
Chevaux	2,00 €
Autres animaux	0,50 €

<b>RÉSIDENTS</b>	
Personne	3,00 €
Enfant de - 7 ans	1,50 €

<b>"MARABOUTS" ET ASSOCIATIFS</b>	
Tarif unique encadrant et enfant	2,00 €

<b>GROUPE 10 PERSONNES ET + Sur le même emplacement</b>	
Adulte	3,00 €
Enfant de - 7 ans	1,50 €

<b>RÉSERVATION DU CAMPING COMPLET</b>	
Tarif forfaitaire <i>(au besoin déduire 2 €/personne sur emplacement déjà réservé)</i>	200,00 €

• **Salle des sports**

M. le Maire invite les membres de Conseil Municipal à fixer les tarifs de location de la salle des sports de Cojoux.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à compter du 1/01/2018 les tarifs suivants :

<b>Salle des sports</b>	
Pour les associations extérieures	100,00 €/jour
Pour les associations communales	gratuité

**8. Admission en non-valeur des cotes devenues irrécouvrables**

M. le Maire présente un dossier d'admission en non-valeur de cotes devenues irrécouvrables pour décision du conseil municipal. Le comptable de la commune a

exposé qu'il n'a pas pu recouvrer les titres de recettes malgré les lettres de rappel :

•2015 – T 22070328 BOUVILLE Kévin

66.00 €

•2015 – T 11670328 DANTEAUX Jérémy	69.50 €
•2015 – R 18-6 DIEHLH Yvon	7.30
•2015 – T 6270321 GATUINET William	64.00 €
Total	206.80 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur de ces titres dont le montant total restant à recouvrer s'élève à 206.80 €, compte tenu de la situation ainsi exposée. La somme nécessaire au mandatement à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » sera prévue au budget communal.

## 9. Questions diverses

### •Location de la salle des sports

M. le Maire rappelle la délibération en date du 19/10/2017 et invite les membres du Conseil Municipal à revoir cette décision concernant la location de la salle des sports dont l'utilisation est réservée uniquement aux associations communales.

Une discussion s'instaure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre en location la salle des sports aux associations extérieures à la commune moyennant un prix de location journalier de 100.00 € (le nettoyage étant à la charge des utilisateurs) mais rappelle que la priorité sera donnée aux associations sportives communales. Il fait savoir que le planning d'utilisation de l'année suivante est établi au mois de septembre. M. le Maire est chargé de mener à bien ce dossier.

### •Concours communal et cantonal des maisons fleuries : prix et paiement sur 2017

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter une enveloppe budgétaire de 1000,00 € pour l'organisation des concours communal et cantonal des maisons fleuries 2016.

Les sommes allouées aux lauréats concernent les concours organisés sur l'exercice 2016. Néanmoins, elles ne sont payées et ne figureront que sur l'exercice comptable 2017 puisqu'elles ne sont versées qu'après remise des lots à la cérémonie des vœux fixée début janvier de chaque année.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

× d'allouer une enveloppe budgétaire de 1 000 € pour l'organisation des concours communal et cantonal des maisons fleuries 2016,

× pour le concours communal, d'allouer les sommes suivantes, pour chaque catégorie avec et sans jardin :

1<sup>er</sup> lauréat : 45 €

2<sup>ème</sup> lauréat : 38 €

3<sup>ème</sup> lauréat : 30 €

en cas d'égalité de deux candidats, de leur allouer la somme correspondant au meilleur classement des deux (ex : s'il y a deux "1<sup>er</sup> résultat", allouer aux deux lauréats la somme correspondant au "1<sup>er</sup> lauréat" et passer directement au 3<sup>ème</sup> lauréat).

Les dépenses seront imputées à l'article 6714 « Bourses et Prix ».

× de verser les sommes allouées aux différents lauréats concernant les concours des maisons fleuries 2016 (communal et cantonal) sur l'exercice 2017. Les dépenses seront imputées à l'article 6714 « Bourses et prix » sur 2017.

•Réaménagement du prêt à la Caisse des Dépôts par avenant : modification de la date d'échéance du 01/02 au 01/06

•Comité de pilotage de l'étude du Canut Sud : compte rendu du 31/01/2018

•Nouvelle activité proposée par Let's Go : échanges anglais français. Le premier café-langue est prévu le 22/02/2018 à 19 h chez Kiki et Domi.

•Remerciements de la famille JARNOT pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Roger JARNOT et de la famille LELIEVRE pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Mme LELIEVRE

•Déchets sauvages : sacs poubelles retrouvés dans un bois privé, dépôt de plainte déposé en gendarmerie par le propriétaire

•Assemblée Générale de l'association « Entre Palis et Mégalithes » fixée le 16/02/2018 à 19 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, M. Maire, lève la séance à 21 heures 30.

## **SÉANCE DU 10 AVRIL 2018 à 20 heures**

**Étaient présents** : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. H. BLOUIN, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme C. PIGRÉ, Mme G. YVOIR, Mme V. LUC et M. S. COMBEAU, Receveur Municipal

**Excusés** : Mme A. HERVÉ, Mme R. DENIS, M. G. DEBRAY, M. N. DEBRAY, Mme T. PRÉVERT

M. le Maire remercie de la venue de M. COMBEAU, comptable public et lui donne la parole pour la présentation des documents comptables.

### **1. Budget principal :**

#### **A/ Vote du compte administratif 2017**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Gérard BAUDU, premier adjoint délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, dressé par M. Daniel MAHÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultat reporté 2016		297 347,02 €	109 531,64 € €	
Opérations de l'exercice	676 909,43 €	785 955,38 €	240 630,59 €	246 436,88 €
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	16 920,14 €			
TOTAUX	693 829,57 €	1 083 302,40 €	350 162,23 €	246 436,88 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>389 472,83 €</b>	<b>103 725,35 €</b>	

#### **B/ Vote du compte de gestion**

Le conseil municipal,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;  
Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;  
2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

#### **C/ Affectation du résultat 2017**

M. le Maire informe le conseil municipal que le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2017 présente un excédent de

fonctionnement cumulé de 389 472,83 € et un déficit d'investissement de 103 725,35 €.  
Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reporter la somme de 103 725,35 € au C/ 001 Déficit d'investissement reporté,  
 - d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 s'élevant à 389 472,83 € de la façon suivante :

\* 207 307,35 € au C/1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés »,  
 \* 182 165,48 € au C/002 «Excédents de fonctionnement capitalisés ».

#### **D/ Fixation des taux d'imposition 2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux, et accepte de reconduire les 3 taxes comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2017</b>	<b>Taux proposés pour 2018</b>	<b>Bases d'imposition</b>	<b>Produit correspondant</b>
Taxe d'habitation	15,89	15.89	787 200	125 086 €
Taxe foncière propriétés bâties		19.13	523 400	100 126 €
Taxe foncière propriétés non bâties	53,60	53.60	72 100	38 646 €
<b>TOTAL</b>				<b>263 858 €</b>

#### **E/ Présentation et vote du budget primitif 2018**

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité. Il s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement 971 123,00 €  
 Section d'investissement 1 035 937,00 €

### **2. Budgets annexes**

#### ➤ Lotissement « Lucie Aubrac »

#### **A/ Vote du compte administratif 2017**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard BAUDU, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Daniel MAHÉ, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016</b>	<b>Part affectée à l'investissement exercice 2017</b>	<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2017</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>22 953,85 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>22 953,85 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>-29 236,20 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>-29 236,20 €</b>
<b>Total</b>	<b>-6 282,35 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>-6 282,35 €</b>

#### **B/ Vote du compte de gestion**

Le conseil municipal,  
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

### **C/ Affectation du résultat**

Le compte administratif, faisant apparaître :  
- un déficit d'investissement de 29 236,20 €,  
il convient d'inscrire cette somme au C/001,  
- un excédent de fonctionnement de 22 953,85 €, il convient d'inscrire cette somme au C/002.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats du budget Lotissement Lucie Aubrac comme ci-dessus.

### **D/ Présentation et vote du budget primitif 2018**

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité. Il s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement 71 263,05 €

Section d'investissement 58 472,40 €

#### ➤ **Lotissement des Grottes**

### **A/ Vote du compte administratif 2017**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard BAUDU, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Daniel MAHÉ, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016</b>	<b>Part affectée à l'investissement exercice 2017</b>	<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2017</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>-390,44 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>-390,44 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>-138 105,71 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>-138 105,71 €</b>
<b>Total</b>	<b>-138 496,15 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>-138 496,15 €</b>

### **B/ Vote du compte de gestion**

Le conseil municipal,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;  
Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2017 au 31/12/2017 ;  
2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

### **C/ Affectation du résultat**

Le compte administratif, faisant apparaître :  
- un déficit d'investissement de 138 105,71 €, il convient d'inscrire cette somme au C/001 Déficit d'investissement reporté,  
- un déficit de fonctionnement de 390,44 €, il convient d'inscrire cette somme au C/002 Déficit de fonctionnement reporté.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats du budget Lotissement des Grottes comme ci-dessus.

### **D/ Présentation et vote du budget primitif 2018**

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité. Il s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement 231 525,91 €

Section d'investissement 328 213,42 €



### 3. **Abrogation de la délibération portant prescription de la révision du PLU**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 9/09/2010, complétée par la délibération du 25/02/2011, le Conseil municipal a décidé la révision du Plan Local d'Urbanisme communal validé le 7/02/2008.

La délibération précisait les objectifs poursuivis et les modalités de concertation. Suite à l'annulation de l'approbation de la délibération du Plan Local d'Urbanisme 2014, le 2/12/2016, le document d'urbanisme applicable sur le territoire communal est le

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7/02/2008.

Il apparaît donc nécessaire d'annuler la délibération de prescription du 9/09/2010 complétée le 25/02/2011.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, l'abrogation de la délibération portant prescription de la révision du PLU du 9/09/2010 complétée le 25/02/2011.

### 4. **Acquisition terrain cadastré AB 113**

M. le Maire fait part de la proposition reçue le 26 mars 2018 des époux GUIGOT domiciliés « 1 rue des Gabariers » Saillé 44350 GUERANDE, de vendre la parcelle ci-dessous désignée :

Référence cadastrale	Situation	Surface
AB 113	Rue de Bel Air	1 845 m <sup>2</sup>

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour l'achat de la parcelle AB 113 jouxtant une propriété communale,
- propose aux vendeurs la somme de 8 € le m<sup>2</sup>,
- charge M. le Maire de signer l'acte notarié et toutes pièces relatives à ce dossier. La dépense est inscrite au budget primitif 2018 au C/2111 « terrains nus » à l'opération 36 « Réserve foncière ».

### 5. **Annulation d'une location à la salle de Cojoux,**

M. le Maire expose que : le 20/10/2017, Mme Marie-Annick LECOMMANDOUX domiciliée Le Domaine du Mesnil à Saint-Just a loué la salle polyvalente de Cojoux pour les 14 et 15/04/2018. Elle a versé un acompte pour cette location d'un montant de 200 €. Compte tenu d'évènements ayant contraint cette personne à annuler sa réservation aux dates mentionnées ci-dessus, une délibération du conseil municipal est nécessaire pour procéder au remboursement de l'acompte, conformément à l'article V

« Annulation » du règlement intérieur de la salle de Cojoux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité, au remboursement de l'acompte de location de la salle polyvalente de Cojoux à Madame LECOMMANDOUX Marie-Annick pour un montant de 200 € pour la location du 14/04/2018, déclaration de recette L0383882 du 7/11/2017.

### 6. **Questions diverses**

#### • **Rénovation énergétique salle vitrée de la mairie et demandes de subvention**

M. le Maire fait part de la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique de la salle vitrée de la mairie (salle des mariages) par le remplacement des menuiseries extérieures.

Ce projet d'investissement est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). De plus, Redon Agglomération est labellisée TEPCV et bénéficie, à ce titre, d'une majoration des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) valorisables pour certains travaux uniquement d'économie d'énergie (fourniture et pose) réalisé sur des équipements/bâtiments de plus de 2 ans. Ce dispositif particulier permet de bénéficier d'un

financement à hauteur de 75 à 77 % du montant des travaux par le cabinet CERTINERGY, qui règlera directement aux porteurs de projet (les communes). Ces travaux doivent être réalisés et facturés avant le 31/12/2018.

M. le Maire demande l'approbation au conseil municipal des financements de la façon suivante :

PROGRAMME	DEPENSES € HT
Travaux de rénovation énergétique de la salle vitrée de la mairie	<b>41 670</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41 670</b>

FINANCEMENT	RECETTES €
Programme TEPCV	32 000
DSIL 2 <sup>ème</sup> enveloppe	1 250
Autofinancement Commune	8 420
<b>TOTAL</b>	<b>41 670</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le financement tel qu'il est présenté,

S'ENGAGE à exécuter ces travaux dans les plus brefs délais,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes notamment la DSIL,

CHARGE M. le Maire de mener à bien ce projet tant au niveau administratif que comptable.

Cette opération est inscrite au budget primitif 2018 de la commune à l'opération 113 « Rénovation énergétique salle vitrée mairie ».

#### • Aménagement d'un village intergénérationnel :

La commune a pour projet l'aménagement d'un village intergénérationnel, dans les anciens bâtiments de l'école et du patronage sis « Place de l'Eglise », avec garderie municipale, médiathèque, salle d'animation intergénérationnelle. En tant que futur utilisateur et usager pour certains, de ces lieux, une première réunion de travail est fixée au : 18/04/2018 à 14 h 30 salle de la mairie qui aura pour objectifs de définir et valider les besoins auxquels l'équipement doit répondre.

#### Un équipement :

\* pour quels publics ? pour quels usages ? pour répondre à quels besoins ?

\* pour quels temps d'occupation ? pour quel fonctionnement et avec quelle animation ?

\* avec quels espaces et quels liens entre les espaces ? quelles mutualisations possibles ?

Cette réunion sera animée par Mme Léna JACQ, des services de l'Agence Départementale de Redon afin de définir notre programme d'équipements publics en lien avec le village intergénérationnel. Un questionnaire est joint qui s'intitule « Actuellement à la bibliothèque / à la garderie / au Club des Aînés.... Et demain... ».

#### • Inauguration d'un circuit équestre monté et attelé

Le 15/04/2018, journée départementale de l'attelage de loisirs : inauguration d'un circuit monté et attelé de 28 et 37 kms qui permet de découvrir le site de Corbinière en passant

par Saint-Ganton – RV au terrain des sports à 9 h. Cette randonnée équestre est organisée par le Foyer d'Animation Rural et l'Association A Cheval en Ille-et-Vilaine

#### • Salon de l'innovation à Bains/Oust

Marc Derval, Maire de Bains/Oust, invite le conseil municipal au Salon de l'innovation organisé le 20/04. L'intégralité du programme de cette journée est placée sous le signe de l'innovation, avec notamment des démonstrations, des défis scientifiques et des expérimentations...

#### • 1<sup>er</sup> forum interrégional des collectionneurs de Sixt/Aff

Invitation reçue de M. LEBON, Président de l'Association Le Grenier de Sixt au verre de l'amitié qui sera servi dans le cadre du 1<sup>er</sup> forum interrégional des collectionneurs de Sixt/Aff le 22/04 à 11 h Espace de l'Aff, pour y découvrir en même temps les différentes collections exposées pour ce forum qui est placé sous la présidence d'honneur de M. Jacques CORVAISIER de Château du Loir),

collectionneur de médailles historiques commémoratives dont la collection est homologuée au Livre Guinness des Records, reconnue par les Présidences de la République et par de nombreux départements, villes et régions de France, et décorée à titre civil de la Croix des Combattants de l'Europe en hommage à l'Histoire de France.

• **Remerciements** de la famille BLOUIN pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Mme Marie CHEVAL

L'ordre du jour étant épuisé, M. Maire, lève la séance à 21 heures 55.

## **SÉANCE DU 17 MAI 2018 à 20 heures**

**Étaient présents** : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme C. PIGRÉ, Mme G. YVOIR, Mme A. HERVÉ, Mme V. LUC, Mme R. DENIS, M. N. DEBRAY, Mme T. PRÉVERT

**Excusés** : M. H. BLOUIN et M. G. DEBRAY

### **1. Vote des subventions 2018**

M. le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions 2018 et les décisions prises par la commission Subventions qui s'est réunie le 10 mars 2018 avec proposition de rencontre des représentants des associations le souhaitant.

Au moment du vote de la subvention allouée à leur association, les Présidents concernés quittent la séance à savoir MM. Cyrille BOUREL, Président du GSY, ainsi que M. Gérard BAUDU, trésorier des AFN.

Noms des associations	Montants proposés par la Commission	Sont sortis au moment du vote	Résultat du vote
APEL Fonctionnement Aménagement extérieur, équipements sportifs et location chapiteaux repas kermesse	2 000,00 €		à l'unanimité
OGEC Fournitures scolaires  Dépense de fonctionnement élèves de maternelles élèves primaires	40 €/42 enfants = 1680,00€  17enfantsx1180€ = 20 060€ 25 enfantsx372€=9 300€		à l'unanimité
RPI St Melaine Classe de mer des CP	20% de 80 € coût du voyage soit 16 €x6enfants = 96 €		à l'unanimité
Nature et Mégalithes Fonctionnement «Bienvenue dans mon jardin » et « rencontres préhistoriques de Bretagne»	1 000,00 €		à l'unanimité
Foyer d'Animation Rurale Fonctionnement	2 000,00 €		à l'unanimité
Entre Palis et mégalithes Organisation logistique TRAIL	600,00 €		à l'unanimité
Club les Menhirs	250,00 €		à l'unanimité
AFN, ACPG et Soldats de France	350,00 € + vin d'honneur 8/05	G. BAUDU	A l'unanimité
ACCA Fonctionnement	580,00 €		à l'unanimité

Groupe Saint-Yves Fonctionnement	1 000,00 €	C. BOUREL	A l'unanimité
Tennis Club Cojoux	1 150,00 €		à l'unanimité
Mégalithes Storm Fonctionnement	500,00 €		à l'unanimité
Comité des fêtes	500,00 €		à l'unanimité
Groupe Secours Catholique	40,00 €		à l'unanimité
ESCP Volley	600,00 €		à l'unanimité
Office des Sports Fonctionnement en matière de sport et jeunesse	10 670.07 € + 1 846.66 € = 12 516.73 €		à l'unanimité
Chant'Amitié	50,00 €		à l'unanimité
ADAPEI	100,00 €		à l'unanimité
Comice Agricole 0,40 € x 1105 habitants	442,00 €		à l'unanimité
Epicerie sociale	75,00 €		à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention formulée par la FNACA dont le siège est à Pipriac,
- décide d'attribuer les subventions 2018 ci-dessus désignées.

## **2. Alliance touristique Saint-Just- Renac- La Chapelle de Brain Convention constitutive d'un groupement de commandes**

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre les communes de Renac, Saint-Just et La Chapelle de Brain. Cette convention a pour objet de créer un groupement de commandes entre les différentes parties désignées ci-dessus, régi par l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, pour le choix d'un bureau d'études dans le cadre de l'alliance touristique entre les 3 communes.

Chaque membre adhère au groupement par délibération de son assemblée délibérante approuvant la présente convention. La commune de Renac est désignée coordonnatrice du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adhérer au groupement de commandes,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement, annexée à la présente délibération,
- de diviser les frais d'étude entre les 3 communes,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le coordonnateur à signer les avenants à la convention constitutive,
- d'autoriser le coordonnateur à signer les marchés à intervenir pour le compte de la commune,
- de valider la constitution de la commission d'appel d'offres telle que présentée dans la convention

## **3. Indemnité aux boulangers**

M. le Maire fait part au conseil municipal que la commune a été destinataire d'une lettre recommandée avec AR en date du 14/03/2018, provenant des boulangers de St Just à qui la commune loue « four et fournil », stipulant les préjudices économiques liés à l'absence de four.

M. le Maire donne lecture de ce pli recommandé.

Il rappelle que le four appartenant à la commune a été déclaré hors d'usage le 2/02 dernier suite à expertise par BPE Services puis par Fournil 35 qui a fait le même diagnostic. Pendant 5 semaines, la

boulangerie a dû être fermée et a ré-ouvert le 13/03. La commune, par délibération du 8/02/2018, avait décidé d'acquérir un nouveau four électrique afin que les boulangers puissent retravailler rapidement et sereinement.

Les boulangers, n'ayant pu exercer leur activité pendant cette période, réclament des indemnités pour perte d'exploitation.

M. le Maire demande au conseil municipal de prendre une décision à ce sujet.

Après délibération, le conseil municipal décide

à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à verser la somme de 2 476.72 € à la boulangerie « Les Gourmandises de St Just » en tant qu'indemnisation liée à la perte d'exploitation pour la période de fermeture indépendante de leur volonté et se réserve le droit de revoir ce montant au vu du prochain bilan comptable qui pourrait être communiqué,
- d'effectuer la dépense inscrite au budget primitif 2018 au C/678 «Autres charges exceptionnelles »,
- et charge M. le Maire de mener à bien cette décision tant au niveau administratif que comptable.

#### **4. Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie étant arrivé à échéance, M. le Maire propose de le renouveler pour une durée d'un an et, considérant les travaux à engager sur le sentier d'interprétation entre le Bourg et l'entrée du site sur 2018, propose de porter

le montant de la ligne de trésorerie à 100 000 €. La proposition de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels filiale de Crédit Mutuel est retenue pour un montant de 100 000 €.

#### **5. Mission assistance CDG 35 « recours contre tiers »**

La commune a souscrit par l'intermédiaire du CDG 35 un contrat d'assurance couvrant le risque statutaire du personnel. La CNP a délégué à Neeria, la gestion des recours prévus par les conditions générales de son contrat en cas d'accident d'un de nos agents, causé par un tiers identifié.

Dédié à l'activité de « Recours contre tiers », le service Neeria assurera pour la collectivité, la gestion de cette procédure de recouvrement depuis le diagnostic de faisabilité jusqu'au recouvrement des fonds.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Pour aider la collectivité à optimiser son contrat d'assurance, cette action peut également porter sur la part prestations non assurées et restées à sa charge (franchise, indemnités accessoires au traitement, charges patronales).

-de ne pas retenir la mission d'assistance « recours contre tiers » proposée par le CDG 35

#### **6. Questions diverses**

•RD 177 Axe Rennes-Redon : une réunion publique concernant l'organisation des travaux à venir pour la section Saint-Just – Renac, aura lieu le 14/06/2018 à 18 h 30 en mairie de Saint-Just.

•Un accord a été donné pour l'aménagement des carrefours par l'agence départementale à « La Roche Mathelin » et à « Tréal ».

•Remise de l'invitation à l'inauguration du sentier de découverte de l'espace naturel départemental et de la Maison Mégalithes et Landes de Saint-Just le 25/05 à 17 h. Cet événement sera suivi d'un buffet servi à la Salle de Cojoux. Tous les habitants de la commune y sont conviés.

•La commune n'utilise pas de traitement sur le bitume pour lutter contre les mauvaises herbes.

•Les chemins forestiers du côté des Pins de l'Aboise sont abîmés.

•Rehausseurs en centre bourg : l'entreprise Robert a été relancée pour la pose des rehausseurs.

•Des dépôts sauvages ont encore été constatés dans un bois ; l'auteur a été identifié.

•Remerciements de la famille GASCARD pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Jean GASCARD.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Maire lève la séance à 21 heures 30.

# Communiqués De la Mairie



## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE



	MATIN	APRES-MIDI
<b>LUNDI</b>	9h-12h15	FERMÉE
<b>MARDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>MERCREDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>JEUDI</b>	9h-12h15	FERMÉE
<b>VENDREDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>SAMEDI</b>	10h-12h	FERMÉE
<b>STANDARD</b>	<b>02.99.72.00.46</b>	
<b>URBANISME</b>	<b>02.99.72.68.14</b>	

*Le service urbanisme est également fermé le mercredi et le samedi*

## NOUVEAUX ARRIVANTS

Si vous venez d'aménager à Saint-Just n'oubliez pas de vous présenter en Mairie. Cette démarche facilite différentes tâches administratives et la gestion de la collecte de vos ordures ménagères.

Vous pourrez également prendre connaissance de la vie locale et associative de la commune.

## LOTISSEMENTS COMMUNAUX

**Lotissement des GROTTES**  
Saint-Just

**39,90€ HT/m<sup>2</sup>**

**11 LOTS VIABILISÉS**  
de 511 m<sup>2</sup> à 582 m<sup>2</sup>

**Renseignements en Mairie : 02 99 72 00 46**

**Lotissement LUCIE AUBRAC**

Reste 1 lot à vendre 600m<sup>2</sup>

**32€ HT/m<sup>2</sup>**

## NÉOTOA PROPOSE A SAINT-JUST

### Location d'un appartement type 3

Surface habitable : 62,25 m<sup>2</sup>

Loyer hors charges : 365,63 € / Chauffage électrique individuel

Disponible au 1<sup>er</sup> octobre 2018

*Renseignements en mairie*

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Afin de finaliser le PCS et d'optimiser la qualité des secours en cas de sinistre, nous demandons aux **personnes isolées**, sans moyen de transport ou présentant des **problèmes médicaux** nécessitant une **assistance particulière**, de **se faire connaître en Mairie**. ☎ : 02.99.72.00.46

## REPAS DES AINÉS

### Repas de fin d'année

Le repas des aînés aura lieu, cette année :  
**le samedi 29 septembre 2018 à 12 h30**  
**à la Salle de Cojoux.**

Cette manifestation sera également annoncée dans les commerces, dans les journaux et le panneau devant la mairie.

Le prix est fixé à environ 26 € par personne.

Le repas est **gratuit pour les personnes âgées de plus de 65 ans**. Une participation à hauteur de 50% est demandée aux membres du CCAS.

Les inscriptions se font en Mairie.

Si vous n'avez pas de moyen de transport, n'hésitez surtout pas à le signaler en Mairie. Un membre du CCAS pourra venir vous chercher à votre domicile. Cette journée festive doit rassembler un maximum de personnes. C'est pour tous l'occasion de se revoir et de passer un bon moment ensemble.

### *Déroulement de la journée :*

- célébration à l'église à 11 h 30
- photo de groupe prise par la presse
- apéritif offert par la Mairie à la Salle de Cojoux
- repas servi par un traiteur
- animation prévue pendant le repas.

### Colis de Noël

Comme chaque année, les membres de la commission aide sociale ont décidé d'offrir un colis de Noël **aux personnes âgées de plus de 85 ans** qui n'assistent pas au repas de fin d'année, ainsi qu'aux **personnes de plus de 65 ans qui sont hospitalisées ou trop affaiblies** pour y participer.

Ces colis sont d'une valeur égale à 26€ chacun (prix du repas). Des plantes ou des coffrets d'eau de toilette sont offertes aux personnes âgées diabétiques.

Chaque membre du CCAS assure la distribution des colis dans son secteur.

## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est une étape du « parcours de citoyenneté ».

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** et valider l'inscription automatique sur la liste électorale.

**Il faut se munir de sa carte d'identité et du livret de famille.**

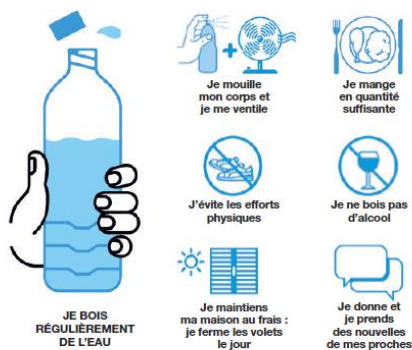
La Mairie (ou le consulat) remet alors une attestation de recensement.



**Un certificat de participation à la JDC est remis au jeune et désormais, seul ce document est obligatoire pour l'inscription aux examens ou concours soumis à l'autorité publique (BAC, Permis de conduire...)**

## CANICULE, FORTES CHALEURS : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

En période de canicule,  
quels sont les bons gestes ?



### ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez les à venir s'inscrire en mairie sur la liste mise à leur disposition afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15



## VIGILANCE FEU DE FORÊT

L'arrêté préfectoral du 12 mai 2003, relatif à la protection des forêts et des landes contre l'incendie, interdit à quiconque, pendant la période **du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre**:

- de porter du feu
- d'allumer du feu
- de fumer

à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200m des terrains boisés, plantations, reboisements et landes.

Les bords des voies ouvertes à la circulation publique doivent être débroussaillés sur une largeur de 20m.

## CHARDONS

La végétation qui est sur votre propriété relève de votre responsabilité. Il est **INTERDIT** de laisser les plantes empiéter sur la propriété des voisins ou sur la voie publique.

Il est important que cette obligation énoncée par l'Article 671 du Code Civil soit respectée, pour des raisons de sécurité.

Si votre terrain est traversé par des fils téléphoniques ou électriques, vous devez vous assurer que vos arbres, arbustes, buissons et plantes grimpantes n'altèrent pas le bon fonctionnement de ces réseaux.

Nous rappelons aussi que l'arrêté préfectoral du 27 avril 2005 indique que :

« Tous les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder CHAQUE ANNEE, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage.

La destruction des chardons devra être terminée au plus tard

## FOSSÉS

Toute demande de pose de buse doit être faite en mairie. Un formulaire vous sera remis ainsi qu'un règlement stipulant une emprise maximum de 7 mètres.

Il appartient au demandeur de prendre à sa charge et de commander les buses, de prévoir les matériaux de calage et de couverture (graviers, tout venant...).

Les services techniques interviennent la dernière semaine du mois et prendront contact avec le demandeur afin de convenir d'un rendez-vous pour l'installation. Les buses bouchées lors du curage des fossés seront déposées sur le domaine privé afin que le propriétaire procède à leur nettoyage. Les services techniques les remettront en place après demande formalisée en mairie.



## INAUGURATION DU SITE MÉGALITHES & LANDES

L'inauguration des nouveaux aménagements du Site Mégalithes et Landes s'est déroulée le vendredi 25 mai en présence de Mr Chenut, Président du Conseil Départemental, Mr Mary, Président de Redon-Agglomération, Mr Pichot et Mme Michenot, Conseillers Départementaux, Mme Gâtel, sénatrice, et Mr Le Bohec, Député de la circonscription. La visite de la Maison Mégalithes et Landes et de la nouvelle muséographie s'est prolongée sur le Sentier du Temps jusqu'au Site Mégalithique.



Cet espace naturel départemental s'étend sur près de 6 km. Il présente des paysages emblématiques de la Bretagne qui sont de véritables réserves de biodiversité. Il s'agit aussi de l'un des sites mégalithiques les plus importants d'Europe.



Crédits photos : Thomas CRABOT et Gérard BAUDU

Le Dimanche 27 mai, à l'occasion de la Fête de la Nature, des balades et des animations gratuites sur la faune, la flore et la préhistoire ont été proposées au public sur le site des Mégalithes et Landes de Saint-Just. Cette journée du 27 mai fut un gros succès puisque nous avons pu comptabiliser au bas mot 800 visiteurs



La Maison des Mégalithes et landes n'a pas désempli de la journée. La fréquentation moyenne des animations accompagnées était de 35 personnes.



### RENFORCER L'IDENTITÉ VISUELLE ET VALORISER LES ATOUTS DU TERRITOIRE

*Le R qui symbolisait depuis quelques années la Communauté de Communes du Pays de Redon aura bientôt vécu...*

*Les élus communautaires de Redon Agglomération ont choisi leur nouveau logo cette semaine REDON Agglomération va s'incruster dans le paysage.*



### L'ÉVOCATION DU LOGOTYPE

**L**e lettrage fait référence à la marque Bretagne, reconnaissable par le E notamment et étendu à l'ensemble du lettrage de Redon pour symboliser l'ouverture du territoire aux autres territoires.

Le E, habillé de bleu « glaz », fait référence aux cours d'eau qui parcourent le territoire, et plus particulièrement aux canaux. Par extension, il pourrait également évoquer de manière symbolique une marinière.



Le O, de jaune vêtu, s'ouvre en 3 telle une bogue en automne, et fait référence à la fois aux 3 départements et aux 3 pôles métropolitains voisins.

L'ensemble est souligné par le mot « Agglomération » dans lequel vient se fondre la Bretagne Sud parce que pleinement connectée à elle, avec une majuscule pour indiquer qu'elle n'a pas à rougir de sa taille.

### UN TRAVAIL PARTENARIAL

Tout ce travail de conception et de déclinaison graphique a été entrepris et réalisé à 100% en interne en mutualisant les compétences réunies au sein du 3 Rue Charles Sillard, celles de la Communauté et notamment de son service communication, celles de la MEDEFI et celles du Conseil de développement.

Une dynamique de créativité s'installe et se développe, après les campagnes « Passez à l'Ouest » du printemps 2017, « Redon ville étudiante » de la rentrée et « Bossez à l'Ouest » ou « Cure tonique en Pays de Redon » de l'automne 2017.

Contact :  
Service Communication  
[communication@cc-pays-redon.fr](mailto:communication@cc-pays-redon.fr)



## Aides financières pour votre habitat

- ✓ **ADAPTER VOTRE LOGEMENT**  
au vieillissement et/ou au handicap
- ✓ **ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**  
réduire votre consommation d'énergie
- ✓ **RÉHABILITATION**  
Logement dégradé ou insalubre
- ✓ **PRIMO-ACCÉDANT**  
Acquisition d'un logement en centre-bourg
- ✓ **MISE EN SÉCURITÉ DES PARTIES COMMUNES**  
Immeubles situés au cœur de ville de Redon
- ✓ **REHABILITATION THERMIQUE  
DES LOGEMENTS SOCIAUX**
- ✓ **RÉHABILITATION DU PATRIMOINE  
BÂTI TRADITIONNEL**

Vérifiez l'éligibilité  
de votre projet



Contact :

**MAISON de l'HABITAT**

66 rue des Douves - 35600 REDON

Tél. : 02 99 72 16 06

E-mail : [dev.urbain@redon-agglomeration.bzh](mailto:dev.urbain@redon-agglomeration.bzh)

Horaires d'ouverture :

du **lundi** au **vendredi**, de 13h30 à 17h30



## ETUDE DU CANUT SUD

La Directive cadre sur l'eau (2000) et sa transposition dans le droit français en 2006 avec la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques portent l'objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau.

Redon agglomération possède la compétence gestion des milieux aquatiques. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne propose un outil financier pour agir sur les cours d'eau dégradés avec une prise en charge à 100% des travaux (Agence de l'eau, Région Bretagne, Département 35, Redon Agglomération).

Redon Agglomération a donc engagé une étude avec DCI Environnement sur le ruisseau du Canut Sud et de ses affluents. Sont concernées les communes de St Just, Pipriac, Renac, St Ganton, Sixt sur Aff et Bruc sur Aff.

L'étude démarrée en 2017 a permis d'élaborer un programme d'actions sur 5 ans.

Ces travaux permettent de restaurer les fonctions naturelles des rivières altérées par certains aménagements et activités humaines. Par exemple, en replaçant le cours d'eau en son point bas, les parcelles connectées au cours d'eau vont mieux se ressuyer. Un apport de cailloux dans le cours d'eau permet de diversifier les écoulements et/ou de rehausser les cours d'eau creusés et incisés. Cela permet de regagner en capacité de stockage l'hiver et en capacité de restitution l'été. L'eau va pouvoir s'infiltrer dans les cailloux, s'épurer. Les cailloux vont créer des zones d'accélération, favorables à l'oxygénation de l'eau, au désenvasement du fond. L'alternance de zones lentes et rapides offre des habitats variés pour la faune (larves d'insectes, poissons) qui va trouver refuge, s'alimenter, se reproduire. Un écosystème va pendre place et permettre de mieux « digérer » les pollutions. Ainsi les travaux visent un gain en qualité et en quantité de l'eau.

Les travaux feront l'objet d'une enquête publique préalablement à l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale et de Déclaration d'Intérêt Général. Ils ne seront engagés qu'après concertation auprès des propriétaires riverains.

Si vous êtes propriétaires ou exploitants de parcelles riveraines d'un cours d'eau, vous êtes potentiellement concernés par ces travaux.

Pour mieux connaître l'état de vos cours d'eau, leurs fonctions et savoir comment les gérer aujourd'hui, nous vous invitons à une réunion d'information organisée :

- **Le mardi 11 septembre à 10 heures en mairie de Pipriac**
- **Le jeudi 13 septembre à 20H00 en mairie de Saint Just**



# Informations pratiques



## Un centre d'examens de santé à Redon

Sur rendez-vous uniquement

Le Centre d'examens de santé de Rennes ouvre une antenne à Redon et vous propose un bilan de prévention en santé **entièrement pris en charge** par l'Assurance Maladie (sans avance de frais).

Venez échanger avec des professionnels de santé en passant des examens personnalisés.

La consultation avec le médecin vous permet d'aborder votre santé de façon globale et d'avoir des conseils adaptés.

Ce bilan est prioritairement destiné aux personnes de plus de 16 ans qui ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier.

### Centre d'examens de santé à Redon

2 rue du docteur Lagrée  
(dans les locaux de la Caisse primaire d'Assurance Maladie)  
35800 Redon

#### Pour prendre rendez-vous :

- > contactez le **02.23.44.00.44** ou
- > écrivez au **ces.redon@cpam-rennes.cnamts.fr** ou
- > remplissez le formulaire sur **www.ameli.fr** / Santé comprendre et agir / Prévention et dépistage / Examen périodique de santé



## OCTOBRE ROSE EN PAYS DE REDON

On connaissait le mois d'octobre pour être le mois du marron.  
Dorénavant il sera également rose avec Octobre rose en Pays de Redon !

### Une course et une marche féminines de

**6 km**, accessibles à toutes, co-organisées par l'Athlé Pays de Redon et la mairie de Redon.

Nul besoin de pratiquer la course à pied de manière régulière pour y participer. Seule compte la volonté de soutenir l'action que nous voulons promouvoir à savoir la prévention du cancer du sein en encourageant les femmes au dépistage.

**En 2017, la mobilisation des habitantes du territoire a été exceptionnelle** et nous encourage à organiser une 2<sup>ème</sup> édition. Elle aura lieu dans le **centre-ville de Redon, le dimanche matin du 21 octobre 2018**, et débutera par un échauffement collectif à 10h15.

L'an dernier, nous avons reversé **6000 euros à la ligue contre le cancer** pour financer l'action sociale en direction des malades et de leurs familles. Parviendrons-nous à relever **le défi de 2500 participantes et à reverser la somme de 10 000 euros** ? A vous de nous le dire !

**REDON Octobre Rose en Pays de Redon**  
**21 OCTOBRE 2018**  
**COURSE MARCHÉ FÉMININES 6 KM**  
10h15 : Echauffement Centre ville REDON  
Inscription à partir de septembre via le site [www.kikago.com](http://www.kikago.com), le flyer ou sur le site de l'Athlé Pays de Redon (Téléchargement du bulletin d'inscription)  
**ENSEMBLE MOBILISONS NOUS CONTRE LE CANCER DU SEIN**  
8€ DON à la Ligue contre le cancer  
LA LIGUE  
Mutuelle de Pays de Vaine  
La santé durable, un engagement vital

**CONCERT**  
organisé par le CLAC  
avec l'association ANTIPOURCHIEU  
au bénéfice d'Octobre Rose en Pays de Redon  
**Jeudi 12 octobre**  
à la ferme de Chausé à ALLAINÉ  
L'Orka Big Sister (folk blues)  
et One Party Band (blues rock)  
en Pays de Redon

**MANIVEL CINÉMA**  
soirée dédiée autour du film documentaire  
**Personn'elles**  
le carnet de notes de nos patientes  
Cécile VIGIER en présence de la réalisatrice  
Valérie-Jeanne Moreau  
**Jeudi 18 octobre**  
ou **samedi 20 octobre à 20h10**  
**De plus belle**  
avec Florence Frenet, Marjolaine Kiszorek  
et Nicolas GARCIA, Jérôme Hally  
les 21, 22 et 23 octobre

# Vie associative



## CALENDRIER DES ANIMATIONS 2<sup>nd</sup> SEMESTRE 2018

DATES	ORGANISATION	MANIFESTATIONS	LIEUX
29 septembre	Municipalité	Repas des aînés	Salle de Cojoux
6 octobre	Comité des Fêtes	Soirée cabaret	Salle de Cojoux
13 octobre	ARIV	Repas réunionnais	Salle de Cojoux
20 octobre	Entre Palis et Mégalithes	Trail	Départ de Renac
20 octobre	APEL Notre-Dame	Repas	Salle de Cojoux
27 octobre	ESCP Volley		Salle de Cojoux
17 novembre	UNC Section Saint-Just	Repas	Salle de Cojoux
24 novembre	Comité des Fêtes	Téléthon	Salle de Cojoux

### UNC SECTION SAINT-JUST

Le 26 avril nous avons organisé avec les AFN et les sympathisants une sortie en car en Vendée. Nous avons eu un temps magnifique pour cette balade. Dans la matinée nous avons visité un village miniature représentant tous les métiers de la campagne d'autrefois. Il a fallu dix années aux bénévoles pour réaliser cette miniaturisation.

La visite terminée, nous nous sommes rendus à la grange du « Jouct'on » pour un déjeuner spectacle, une noce maraichine des années 1920. Tous les figurants, avec des habits d'époques nous ont décliné leur noce qui ressemble fort à ce qui se passait dans notre campagne bretonne. Vers 18 heures nous avons pris le chemin du retour et tout le monde était ravi de cette sortie.

Le 8 mai, c'est aussi par beau temps que s'est passée la cérémonie au monument aux morts, puis un repas a été servi aux 37 personnes présentes chez Domi et Kiki.

La prochaine sortie aura lieu en septembre pour la découverte des asturies sur le

territoire espagnol. Le voyage de 8 jours et 7 nuits est assuré par les voyages ROGER du 9 au 16 septembre pour un prix de 749€. Des places sont encore disponibles.

Pour le 11 novembre, qui sera le centenaire de la fin de la guerre 14-18, nous préparons une cérémonie particulière, à savoir : sonnerie des cloches à l'église pendant 5 minutes, présentation de tous les morts de cette guerre (96 à Saint-Just) et de ceux qui y ont participé en relation avec le F.A.R qui a fait toutes les recherches. Il y aura sans doute une exposition de tous les documents, nous les en félicitons. Si des personnes possédaient des documents, des photos, des objets de cette guerre, pourriez vous nous les prêter pour cette exposition, merci d'avance.

Dernière information, le repas annuel des AFN aura lieu le samedi 17 novembre à la salle de Cojoux. Le prix sera de 25€. Venez nombreux.

Le bureaux UNC-AFN

## APEL ET OGEC ÉCOLE NOTRE-DAME

---

Que s'est-il passé à l'école Notre-Dame de Saint Just depuis janvier 2018 ?

Tout au long de l'année, les parents d'élèves des deux associations APEL et OGEC contribuent au dynamisme et à l'esprit de famille au sein de l'école Notre-Dame.

Comme un puzzle a besoin de chaque morceau, notre école a besoin de chacun. Ainsi, les membres des associations APEL et OGEC, les enseignantes et le personnel éducatif œuvrent ensemble pour que dans notre école les enfants puissent s'épanouir et donner le meilleur d'eux-mêmes.

En donnant de leur temps pour l'école, les parents investis dans les associations apprennent à se connaître et des liens d'amitié se tissent au fil des actions organisées pendant l'année.

En ce début d'année 2018, nos écoliers n'ont pas chômé :

Le 06 février, les maternelles de Saint Just ont été visiter la boulangerie de M. et Mme Guilbaud, à Renac. Ils devaient au début visiter celle des « Gourmandises de Saint Just » qui n'a pas pu aboutir suite aux travaux de changement du four du fournil. Là-bas, M. Guilbaud leur a montré et expliqué toutes ses machines pour faire du pain. Ils ont pu goûter différents aliments : sucre, sel, levure, chocolat... avant d'aller chacun façonner un petit pain en forme de souris, tortue, bonhomme... Pour finir, ils ont visité la boulangerie pour voir tous les pains, gâteaux et viennoiseries fabriqués par M. Guilbaud et ses ouvriers la nuit. Chacun est reparti avec son petit pain plus un pain au chocolat dans un petit sac. Merci à eux pour le temps qu'ils nous ont donné.

Le 30 mars, tous les enfants du RPI, ont participé à une journée solidarité en faveur de l'association « Rêves de clown ». Sur la journée, les enfants faisaient des ateliers (motricité, lecture, puzzle...) pour les maternelles pendant que les primaires réalisaient une course parrainée. Le midi, tous les enfants du RPI ont mangé un repas PAIN – COMPOTE de POMME à volonté accompagné des parents qui le désiraient. Puis la journée s'est terminée par la rencontre avec Anita Robin, bénévole de l'association qui leur a expliqué le rôle des clowns pour tous les enfants qui sont à l'hôpital, avant d'entonner tous ensemble le chant « On est tous pareil ».

Du 20 mars au 20 avril pour les maternelles et jusqu'au 27 mai pour les CM, les enfants du RPI ont bénéficié d'ateliers théâtre. Les ateliers des maternelles étaient animés par « Pomme » et avaient comme sujet « autour des émotions » (en accord avec leur projet ALBUMS). Ils ont travaillé sur les différentes façons d'exprimer leurs émotions : la joie, la peur, la surprise... Le 20 avril, les parents ont pu assister à une représentation de leur talent d'artiste à la salle de Cojoux. Pendant ce temps, les CM de la classe de Mme Guyomard ont écrit eux-mêmes leurs sketches avec l'intervenante. Ils ont répété ardemment et trouvé leurs accessoires afin de pouvoir faire leur représentation devant leurs parents et d'autres artistes lors du festival « Tous en scène » à la Chapelle de Brain le 27 mai.

Cette année, les enseignantes et l'APEL ont participé à la semaine des APEL. Le thème de cette année était « Faire des sciences c'est passionnant ». Pour cela, les maternelles ont mis en place un élevage d'escargots dans leur classe et M. Léon, héliculteur à Pipriac, est venu dans leur classe afin de leur parler des élevages. Il avait apporté une ponte d'escargot ainsi que des escargots de différents âges. Cette visite était très intéressante et leur a permis d'apprendre pleins d'informations sur leur élevage. Depuis, les enfants ont pu observer 8 pontes (environ une centaine d'œufs par ponte) et l'évolution de celles-ci. Les deux classes ont reçu l'intervention, de Stéphane, diététicien, pour leur parler des légumes. Ils ont découvert différents légumes par le toucher, l'odorat, la vue, le goût tel que l'aubergine, le poireau, le butternut. Stéphane est ensuite revenu pour animer un atelier cuisine toujours autour des légumes.

Dans le cadre du projet sur les légumes, les maternelles ont réalisé des plantations dans un nouveau jardin. Aidés par deux mamans, ils ont mis du terreau et semé différentes graines données par les parents (tomate, laitue, carotte, haricot, persil, ciboulette, radis, fraisier...). Ensuite, ils ont observé leurs plantations pour voir comment elles grandissent et aussi pour nourrir leurs escargots. Pendant ce temps, les CM, eux, avaient une journée science et découverte sur Rennes, le 19 avril, avec la



visite de l'espace des sciences et du planétarium avant de finir par un après-midi patinoire.

Le 23 avril, les enfants se sont déguisés à l'occasion du carnaval de l'école. Les 3 communes du RPI s'étaient réunies à Renac à cette occasion afin de défiler dans les rues et finir l'après-midi par une danse et manger des crêpes.

Cette année, les maitresses de maternelle avaient décidé de ne pas participer au Prix des Incorruptibles mais de faire elle-même leur projet « albums » inter-RPI sur les émotions. Pour cela, les élèves ont étudié 5 livres : « La couleur des émotions », « Le livre en colère », Rouge comme une tomate », « Il y a des jours » et « Le loup qui apprivoisait ses émotions ». Au mois de mai, tous les élèves de maternelle se sont réunis à La Chapelle de Brain afin de faire différents ateliers sur les livres étudiés : lecture, quizz, puzzle, pâte à modeler... A la fin de la journée, tous les élèves étaient munis d'une carte d'électeur nominative afin de procéder au vote pour leur album préféré en déposant leur bulletin de vote dans l'urne et en signant le registre à la fin.

Le 14 mai, les maternelles et les CM ont pu assister à un concert en plein air de « Tchewsky et Wood » au moulin du site mégalithique de Cojoux à Saint Just. Musique des années 80 remixée.

Le 15 mai, les maternelles ont participé aux jeux départementaux UGSEL à Guignen. Au programme, petits jeux, motricité...

Pendant ce temps, les CM ont commencé la voile et le kayak à la base nautique de l'étang Aumée près de Redon. Ils ont appris le maniement, la sécurité et beaucoup de termes techniques sur ces deux activités nautiques. La pratique ne s'est pas déroulée sans chutes pour eux au plus grand plaisir de tous.

Le 29 juin, les maternelles ont clôturé leur année par la visite du parc animalier « Planète Sauvage » à Port-Saint-Père. Les enfants et leurs maitresses ont pu découvrir le parc accompagné d'un guide animalier à bord des camions brousse. C'était vraiment très intéressant de découvrir tous ces animaux et leurs milieux sans avoir la contrainte de la vitre et ils avaient vraiment l'impression d'assister à un safari.

L'année scolaire s'est terminée par notre traditionnelle Kermesse commune pour Saint Just et Renac. Celle-ci a commencé par le défilé des enfants dans le bourg de la

commune sur le thème du « cinéma » en lien avec le projet éducatif des maitresses. Ils étaient accompagnés des chars imaginés et conçus par les parents.

Que de souvenirs pour eux avant de partir en vacances !!!

Mais, à l'école, il n'y a pas que les enfants qui construisent...

Les parents engagés continuent à rénover activement les bâtiments. Après la chape de béton de l'entrée et la construction d'un petit muret à l'entrée, place à l'habillement de celui-ci en enduit imitation bois. Les papas ont assuré. Quel beau résultat à l'unanimité. Cela a donné des idées et en septembre/octobre, une journée travaux sera organisée afin de refaire les joints du mur donnant sur la route. Avis aux personnes qui veulent nous aider, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Le 25 mars, tous les enfants de et hors commune et leurs parents ont pu participer à notre « Chasse aux œufs » dans le parc du Château du Val. Nous avons accueilli 86 enfants, et pour la première chasse ouverte aux adultes, nous avons 37 parents d'inscrits pour chercher leurs œufs.

Le 07 avril, nous avons accueilli d'anciens élèves de 1955 de l'école pour une journée retrouvailles avec leur ancienne institutrice qui avait 18 ans à l'époque. Une journée pleine d'émotions pour tout le monde.

A vos papiers ! La collecte de papier continue pendant les vacances de juillet et août. Vous pouvez aller déposer vos divers papiers dans le container de l'école à Cojoux. La collecte reprendra dans le bourg de Saint Just, sous le préau de la garderie, le dernier samedi du mois de septembre.

Sans oublié, l'investissement de tout le monde dans les différentes manifestations tel que la porte-ouverte, les gâteaux, qui nous permettent de récolter des fonds afin de participer aux sorties scolaires, projets pédagogiques, et d'aller faire les brocantes afin d'aider au renouvellement du matériel des classes (livres, jouets, puzzles...).

L'APEL et l'OGEC remercient vivement tous les parents qui soutiennent leurs actions : journées travaux et entretiens à l'école, participation aux différentes ventes (sapins de Noël, gâteaux...), participation à la préparation et au bon déroulement de la kermesse...

## AMICALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'école publique a ouvert ses portes à St Ganton à la rentrée de Septembre 2012.  
Elle accueille cette année 100 élèves, de la TPS au CM2.  
Un car scolaire y conduit tous les jours 40 enfants de St Just.

**Voici une présentation des projets menés durant ce semestre dans les différentes classes :**

### **Classes de TP – PS – MS et de GS – CP : « Autour de la découverte des contes traditionnels »**

Les élèves des 2 classes ont terminé la rédaction et l'illustration d'un livre dans le cadre du projet Etamine de l'OCCE. Ces livres ont ensuite été lus par d'autres classes et une rencontre a été organisée le mercredi 30 mai entre les classes du département participant à ce projet riche pour tous les participants.

Les élèves se sont rendus aux Jardins de Brocéliande, où ils ont participé à des animations contes et légendes et ont travaillé autour des 5 sens au travers du parcours « Réveille tes pieds ! »

Depuis le retour des beaux jours, les élèves de GS et de CP ont eu des cours hebdomadaires d'initiation au roller et au vélo. Les progrès sont fulgurants !



### **Classes de CE1 et CE2 : « Autour des villes et des rythmes urbains »**

Dans le cadre de leur année sur la ville, les CE ont réalisé avec Jérôme un clip de rap, intitulé "Dans ma campagne", qui met en scène les différences entre les communes de St Ganton / St Just et la ville de Nantes, et qui sera présenté aux familles le vendredi 8 juin. Le clip sera visible sur le site Internet de l'école.

Ils ont aussi effectué une nouvelle sortie à Nantes le 29 mars avec visite entre autres du planétarium et du jardin des plantes.

La classe a aussi rencontré Jean-Marc Mathis, auteur, illustrateur pour enfants, le papa de "Boris", le 20 avril. Un échange très intéressant et marquant pour les élèves.

Avec les CP, la classe a suivi des cours de piscine hebdomadaires à Guémené-Penfao.



### **Classes de CM1 et CM2 : « Autour du Monde et du patrimoine mondial de l'UNESCO »**

Au mois de mai, les élèves de CM ont bénéficié d'une intervention aux premiers secours avec la Croix Rouge, à l'issue de laquelle les élèves se sont vus remettre un diplôme.

Dans le cadre du projet "tour du monde" de la classe de CM, les élèves se sont rendus sur l'île de Versailles, à Nantes, où est reconstitué un jardin japonais. Ils ont pu y découvrir, sous forme de rallye, les cerisiers japonais en fleurs, les torii, les lanternes et pas japonais.



**A noter en 2018/19 :** Classe de neige à La Bourboule en CE et CM et activité « Voile » en CM.

**Nouveaux horaires à la rentrée 2018 :** lundi, mardi, jeudi, vendredi - 8h40-12h et 13h40-16h20

**Un grand merci à l'équipe pédagogique et aux nombreux bénévoles pour cette belle année !**

### **Contact / Renseignements / Inscriptions**

Amicale de l'Ecole Publique : 06 11 59 71 11

Mme Hervy, directrice, est au bureau chaque jeudi.

Tel : 02 99 70 10 98 ou Mail : [ecole.0352844b@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0352844b@ac-rennes.fr)

Plus de renseignements sur le site internet de l'école : [www.ecole-stganton.ac-rennes.fr](http://www.ecole-stganton.ac-rennes.fr)



## BOTAPLUS

### **La pizza à l'origan : le meilleur remède aux maux d'amour !**

Si je vous parle d'Origan, vous m'appellerez Marjolaine... Et oui, ces deux herbes aromatiques sont souvent confondues. Ces deux Lamiacées sont morphologiquement très proches mais aux parfums bien différents car l'un, l'Origan (*Origanum vulgare* L.) pousse à l'état sauvage et il est riche en carvacrol et thymol ce qui lui confère une odeur de thym, alors que l'autre, la Marjolaine des jardins (*Origanum marjorana* L.) en est dépourvue et elle n'a été introduite qu'au moyen-âge par les croisés sous le nom d'Origan indigène uniquement cultivé dans les jardins.

Donc, l'Origan des bergers (le vrai, le sauvage !), trouve son étymologie grecque : de *oros* « montagne » et *ganos* « éclat, aspect riant » car il se plaît dans les prairies sèches, et surtout sur les talus secs, notamment dans les montagnes calcaires. Mais les grecs anciens plantaient aussi de l'Origan sur les tombes afin de donner la paix de l'esprit à leurs disparus, là c'est beaucoup moins "*ganos*"!

Originaire d'Europe, l'Origan a pu être exporté au Moyen-Orient, car il aime les expositions ensoleillées en terrain légèrement argileux, pauvre en nutriment. On le trouve notamment en Algérie, près d'Oran, sur le Tombeau de la Chrétienne, sorte de pyramide qui abriterait les restes de la famille royale de Numidie. La légende raconte que le tombeau recèle un trésor qui ne sera accessible qu'à celui qui aura d'abord chassé tous les voleurs d'Origan qui viennent faire leur récolte en ce lieu.

En effet, l'Origan vulgaire ou Thé rouge, est très apprécié pour ses propriétés médicinales. Les sommités fleuries sont douées d'une action antalgique : fraîchement cueillies et chauffées un court instant à la poêle et mises en coussinet, elles soulagent les torticolis. Séchées à l'ombre et utilisées en infusion au cours de l'hiver, les phénols qu'il contient, constituent de puissants antiseptiques à large spectre d'action, ce qui fait qu'il est recommandé pour tout types d'affections des voies respiratoires, grippe, etc. Son action parasiticide en fait un remède dans les maladies des voies digestives : le typhus, paludisme, maladie de Crohn et en externe, son action fongicide soigne les mycoses, gales et abcès. Beaucoup d'espoir de guérison repose dans cette plante à tel point qu'au



XVI<sup>ème</sup> siècle, on en portait sur soi afin de se protéger de la peste. Si ces remèdes n'ont pas fait leur effet, l'Origan peut encore servir : les égyptiens utilisaient sa puissante action bactéricide pour embaumer leurs morts ...

Si au vu de tous ces bienfaits vous développez un besoin important d'Origan, optez pour sa culture au jardin dans un sol léger et aéré, à partir d'un éclat de touffes de son rhizome rampant, noirâtre, muni de racines fibreuses, ou par semis de petites graines ovoïdes et lisses. Au printemps se développeront des tiges rouges, velues, semi-ligneuses, à section carrée et à rameaux courts, dressées jusqu'à 80 cm de haut. Les feuilles sont ovales, peu pétiolées, vertes, souvent au bord un peu ondulé ou à peine denté, à l'aisselle desquelles apparaissent une panicule dense de petites fleurs bilabiées rose à rouge pourpre, ou plus rarement, blanc sale. En plus, si vous pratiquez l'agriculture biologique, une macération d'Origan permet de lutter contre le balanin (le charançon des noisettes).

Si la médecine douce ne vous fait pas d'effet, vous pourrez toujours vous consoler avec une bière aromatisée à l'Origan, ou une boisson douce, apéritive, digestive et béchique, comparable au Banyuls, en laissant macérer durant 10 jours 50 g dans 1 litre de vin. A boire, bien évidemment avec modération et avec un accompagnement ; voici quelques suggestions : salades, farces, pot-au-feu, sauces, goulasch, etc, qui se font délicatement assaisonner avec de l'Origan séché qui est encore plus aromatique que le frais. Mais l'histoire ne dit pas si c'est en partageant une pizza à l'Origan que la déesse Vénus créa cette plante pour soigner une blessure qui lui avait été infligée par une des flèches de Cupidon; depuis, l'Origan Marjolaine est le symbole des amoureux, du bonheur, et de la joie à peu de frais puisque qu'un bouquet, disait-on, pouvait suffire comme dot..

Et voilà encore ce nom de « Marjolaine » qui revient.. Selon une légende grecque, c'est un domestique du roi de Chypre, *Amarakos*, qui laissa tomber malencontreusement un flacon de parfum très onéreux et se cacha pour échapper au châtement. Pour le punir, les dieux le transformèrent en Marjolaine, donc notre Origan puisque la vraie marjolaine n'était pas encore introduite .

### **Réserver vos places dès maintenant pour les sorties botaniques :**

- « Biodiversité, dis quand reviendras-tu ? » - le samedi 07 juillet 2018 à Saint-Just (35550)
- « La petite fleur qui se cache au détour d'un chemin » - le dimanche 05 août 2018 à Saint-Senoux

N'oubliez pas de visiter le site Internet <http://botaplus.fr>

Pour tous renseignements envoyer un mail à : [botaplus@free.fr](mailto:botaplus@free.fr)  
Ou écrire à : Association Botaplus - Gaël GICQUIAUD - Bocardève - 35550 Saint-Just

## CPIE VAL DE VILAINE

### Des Mégalithes, des Landes, une inauguration en grande pompe

Le weekend des 25, 26 et 27 mai a été un temps fort de la vie de la commune, avec l'inauguration du nouveau musée de la Maison Mégalithes et Landes de Saint-Just ainsi que du nouveau sentier d'interprétation mis en place par le Département sur le site mégalithique des Landes de Cojoux.

Le CPIE Val-de-Vilaine, partenaire privilégié du Département Ille-et-Vilaine et de la Communauté de Communes Redon Agglomération, était naturellement de la partie.

Le dimanche 27, deux ateliers participatifs sur l'archéologie préhistorique étaient proposés gratuitement aux visiteurs du musée. Plus de 150 d'entre eux se sont prêtés au jeu !

Plus de 90 chasseurs amateurs ont participé aux trois ateliers « Tir aux armes préhistoriques ». Comment les gens de la Préhistoire chassaient-ils ? Quelles armes utilisaient-ils ? Quels animaux chassaient-ils ? Autant de questions auxquelles cette activité proposait de répondre avant de mouiller le maillot pour essayer le propulseur, arme emblématique du Paléolithique Récent. Le sanglier et le lièvre, sur les cibles, n'en sont pas sortis indemnes...



Sur l'atelier « Simulation de fouilles archéologiques » ce sont près de 60 personnes, réparties sur deux sessions, qui ont relevé leurs manches pour se mettre dans la peau des archéologues. Couche par couche, le sable enlevé révèle un sol reconstitué qui évoque le quotidien des populations sédentaires du Néolithique... L'interprétation est une partie essentielle du travail d'un archéologue : que racontent les vestiges ? Polissage de la pierre, zone de boucherie et restes de repas, tout y passe jusqu'à la pratique artistique !



La nature était en fête elle aussi, toute la journée, plusieurs associations ont proposé aux visiteurs des balades et des découvertes naturalistes. Ainsi, le CPIE Val de Vilaine a fait découvrir la biodiversité existante sur cet espace naturel protégé à travers la capture et l'observation des insectes présents. Une trentaine de personnes, dont une dizaine d'enfants ont découvert les mœurs, la morphologie des insectes et des anecdotes permettant de comprendre le lien les indissociant de cet environnement emblématique de Bretagne.

Les rendez-vous archéos		Les rendez-vous nature	
13 juillet 10h	Rando archéo : visite guidée du site mégalithique des Landes de Cojoux	12 juillet 14h30	Fabrication de produits d'entretien naturels
24 juillet 14h30	« Enquête aux origines de l'Homme »	18 juillet 14h	Les p'tites bêtes des landes de Saint Just
6 juillet 20h30	Soirée conte avec Paul Maisonneuve	19 juillet 14h30	Construction d'hôtel à insectes
3 août 14h	« Je déplace un menhir comme au Néolithique »	23 juillet 14h30	Fabrication de produits d'entretien naturels
16 août	Soirée conte avec Cécilia Solo	2 août 14h30	Construction d'hôtel à insectes
22 août 15h30	Visite découverte « Le Château Bû, seigneur de la Lande »	9 août 14h30	Fabrication de produits d'entretien naturels
		20 août 14h30	Construction d'hôtel à insectes
		22 août 10h	Découverte des landes de Tréal
<b>Renseignements au 02.99.72.69.25 de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30</b>			

## ESCP VOLLEY



La saison 2017-2018 se termine et se pointe déjà la saison 2018-2019. Que dire de cette saison qui s'est déroulée avec les résultats que l'on connaît. Cette année, nous avons eu de nouveaux licenciés chez les détenteurs avec des joueurs et joueuses qui souhaitent évoluer en championnat et d'autres seulement à l'entraînement. Chez les séniors le bilan est très positif avec la troisième place dans toutes les équipes. Chez les jeunes, la moisson est belle avec les 3 coupes de Bretagne chez les M11F, M11G et les M13M. N'oublions pas les podiums des M13F à la 2<sup>ème</sup> place, les M15M à la 3<sup>ème</sup> place, les M15 F et leur belle prestation lors de la coupe de France en atteignant les 1/4 de finale.



On peut donc vraiment dire que le travail et la persévérance ont payé, pour ces filles qui constituent l'avenir du volley-ball séniors féminin à l'Entente Sportive Canton Pipriac – St Just.

Et oui, ces joueuses qui seront M17 la saison prochaine intégreront dès la saison prochaine l'équipe seniors filles, dans l'objectif de la faire monter un niveau régional, tout en participant au championnat et à la Coupe de France M17.

Alors que certaines, plus jeunes resteront en M15 et tenteront de faire au moins aussi bien que cette année.

Un parcours qui ne démarre pourtant pas sur les chapeaux de roues avec sur les deux premiers tours une victoire et une défaite... Le dernier tour se passe sans encombre avec deux victoires face au Rennes EC et au Goëlo... Les gars se qualifient pour les finales (qui en plus se déroulent à domicile) ! Un premier match contre Vannes globalement bien maîtrisé par les gars (victoire 2-0). Nous retrouvons le Goëlo en finale... un air de revanche pour ces derniers.

Une victoire 2-1 où tous les gars auront apporté leur aide ! Un grand BRAVO à eux qui auront réussi la lourde tâche de garder le trophée à domicile !!! On fait pareil en 2019 ?



Nos petits loups ont été excellents sur cette saison ! Assiduité et ponctualité, à l'entraînement comme aux matchs, nous félicitons nos futurs champions ! Des résultats divers mais ce n'est pas l'objectif avec cette catégorie, s'amuser et progresser à sa vitesse ! Tous les mercredis et Samedis, ils se rejoignent pour taper dans la balle et s'amuser entre eux ! Rendez-vous en Septembre pour de nouvelles aventures !

## MÉGALITHES' STORM

---

Le club des Mégalithes'Storm a organisé son concours annuel le Dimanche 3 Juin 2018 au terrain des Sports de Saint-Just. La matinée s'est déroulée sous un soleil radieux avec la participation de 30 joueurs. Une affluence en augmentation par rapport aux années passées.

La victoire des 4/12 revient à Thomas Gauthier, adhérent du Club, face à Stéphane Lafficher de Rennes  
Pour les 3/12, victoire de J.C Sourdrille de Châteaugiron face à Patrick Le Mardelé de Bréal sous Montfort  
Pour les 2/12, victoire de Gregory Debray, adhérent du club face à J.C de Rezé.



L'après-midi avait bien débuté avec la participation de 44 équipes, cependant la météo n'a pas permis de mener à terme le concours. L'ensemble des équipes s'est vu rembourser son engagement après que l'orage se soit abattu sur Cojoux...

Nous retenons néanmoins une participation très locale avec beaucoup d'équipe de Saint-Just, Bruc sur Aff, Sixt sur Aff et Redon dans la bonne humeur habituelle...

Nous nous excusons de ce désagrément et nous donnons rendez-vous à l'ensemble de ces joueurs l'année prochaine pour partager une belle journée que nous espérons ensoleillée autour de nos planches à palets...



Concernant le Championnat de France inter-club 2017-2018, l'équipe 1<sup>ère</sup>, qui évolue en D1, finie à la 6<sup>ème</sup> place du classement et la 2<sup>ème</sup> équipe, qui évolue en D3, se place en 6<sup>ème</sup> position.

Notre club a accueilli cette année une manche de ce championnat pour la cinquième fois ; celle-ci a eu lieu le Samedi 16 Avril 2018 dans la salle des sports ; les autres journées se sont déroulées à Domloup, Vern sur Seiche, Chanteloup et la remise des lots le 28 Avril 2018 à Taillis.

Nous souhaitons à notre vingtaine d'adhérents ainsi qu'à tous un été rempli de parties de palets et nous vous invitons à rejoindre notre club la saison prochaine à partir du mois de Septembre pour la reprise des entraînements.

## FOYER D'ANIMATION RURAL



### RANDONNÉE ÉQUESTRE

Journée nationale de l'attelage de loisir du dimanche 15 avril pour découvrir Saint-Just et ses environs. Le dimanche matin, les bénévoles du FAR ont reçu 33 cavaliers et 15 attelages qui sont venus découvrir les deux nouveaux circuits (28 et 38 km) aménagés dans les communes de Saint-Just, Langon (site de Corbinières) et Saint-Ganton. L'inauguration officielle de ces circuits montés et attelés a eu lieu le midi dans la cour de l'école communal de Saint-Ganton. Les responsables de l'AACIV ont beaucoup apprécié ce nouvel itinéraire : « ...C'est un très beau circuit avec des paysages magnifiques », « C'est un circuit pas trop mouillé et surtout très confortable pour les attelages qui nécessitent des sentiers très bien entretenus ».

Le but de ces circuits plus longs est de faire découvrir aux cavaliers de nouveaux paysages et de les retenir à Saint-Just tout un week-end en valorisant les structures d'accueil de la commune. Dans le cadre des nouveaux aménagements réalisés (circuits d'interprétation, muséographie) auxquels nous avons participé, nous avons établi une nouvelle carte de sentiers de randonnée pédestres et équestres qui sera affichée dans le nouveau kiosque place de l'église.



### PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : Hommage aux enfants de la commune victimes de cette guerre.

Un programme d'animations est en projet (exposition, spectacles...). Nous prévoyons aussi de mener ce projet avec l'association des anciens combattants, l'école et la commune de Saint-Ganton. A partir de la liste des morts affichée au cimetière et les fiches militaires recueillies dans « mémoires des hommes », nous avons créé une liste complète de soldats (date de décès, nom du village de naissance, cause du décès...). Ceci a demandé un travail important de la part des bénévoles. Vous pouvez consulter cette liste jointe au journal communale ; si vous avez des remarques ou des informations complémentaires n'hésitez pas à nous contacter. Nous avons collecté un certain nombre de documents et de témoignages auprès de la population.



### REPRISE DES ACTIVITÉS A LA RENTRÉE PROCHAINE

-Danse bretonne : le vendredi 21 septembre, 20h30, à la salle du FAR, toujours animée par François Girard, bienvenue aux nouveaux danseurs débutants ou non. L'activité se porte toujours bien (22 danseurs) et nous avons toujours le plaisir de recevoir nos amis danseurs de Sainte Marie.

-Gymnastique : le Jeudi 20 septembre, 19h15, à la salle de la mairie, toujours animée par Véronique Charrier. Cette année il y avait seulement 14 participants, nous aimerions étoffer le groupe pour la saison prochaine.



Pour tout renseignement merci de contacter les responsables du FAR

**Thérèse PREVERT : 02 99 72 69 51**  
**Robert COTTO :06 14 43 44 11**  
**ou Gervais DEBRAY :06 70 51 11 56**

**farsaintjust35@yahoo.f**

**Le prochain fest-noz est prévu pour le mois de février**  
**à la salle de Cojoux**

**Liste des morts de la guerre 14-18 réalisée par le F.A.R, non finalisée.  
Toutes informations complémentaires sont les bienvenues !**

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	DATE DE DÉCÈS
DU HALGOUET	Yves Marie Charles	1886		30/04/1917
DANIEL	Emile	(23?)22/04/1893	SAINT-GANTON	06/08/1916
BAUDU	Mathurin Henri Joseph	08/06/1890	GRAND FOUGERAY	04/03/1918
BAUDU	Alexandre Jean Marie	14/08/1891	La Hougrais	18/09/1917
BAUDU	Alphonse	18/08/1893	Le Clohier	06/09/1914
BAUDU	Jean-Marie	23/09/1884	La Hougrais	24/07/1918
BAUDU	Jean-Marie	28/01/1891	La Gouitais	30/01/1915
BAUDU	Emile Marie	28/01/1897	La Houitais	30/05/1918
BAUDU	Pierre Marie François	28/04/1895	La Tresnelais	02/05/1915
BAUDU	Pierre-Marie	30/01/1888	Ville d'Apé	22/08/1914
BIGOT	Louis Marie	18/10/1878	Guémené Penfao	
BOUCHET	Théophile Pierre Marie	29/12/1895	BRUC SUR AFF	25/06/1915
BOUIN	Alphonse Jean Marie	22/12/1891	Camas	19/02/1915
BOUIN	Jean Marie	28/05/1879		
BOUREL	Julien Marie	26/12/1893	Camas	10/11/1918
BOUREL	François Marie	28/10/1891	Boscherais	01/09/1914 ?
BOUTIN	Abel	11/02/1881	Belair Le Briac	18/03/1919
BOUTIN	Fernand Marie Joseph	14/08/1884	PIPRIAC Belair Le Briac ?	07/09/1916
COLOMBEL	Julien Marie	16/07/1885	Gironnais	17/05/1917
DALERAC	Julien Marie François	06/06/1892	Clohier	29/09/1914
DALLERAC	Théophile Joseph Marie	17/07/1895	Bosné	29/08/1918
DALLERAC	Pierre Marie	28/12/1885	Bosné	25/08/1916
DANARD	Jean Marie	18/11/1883	Hougrais	15/04/1915
DANILOT	Julien Marie Alphonse	26/08/1888	Bois Hervy	
DAVID	Alphonse François Marie	12/08/1890	La Hougrais	16/06/1915?
DAVID	Emile Jean Marie	26/04/1895	La Porte	07/05/1917
DEBRAY	Jean-Marie	03/04/1892	La Forgerais	05/10/1914
DEBRAY	Emile Marie Joseph	15/12/1895	Le Vieux Bourg	28/09/1915
DEBRAY	Auguste Marie François	25/06/1894	La Tresnelais	08/09/1915
DEBRAY	Jean Marie	25/12/1873	La Forgerais	12/09/1918
DELACOUR	François Emmanuel	04/02/1886	PIPRIAC	11/09/1918
DOUCET	Jean Marie	11/01/1887	Le Genétais	31/08/1914
DOUCET	Alexandre Pierre Marie	28/09/1888	Le Genétais	04/10/1914
DUCLOYER	Joseph Marie François	14/08/1894	Allérac	24/01/1915
DUCLOYER	Alphonse	22/03/1892	Le Vieux Bourg	27/10/1917
DURAND	Jean Marie	25/02/1887	Le Four Michel	06/12/1914
DUVAL	François Marie Joseph	01/03/1882	Pipriac	
DUVAL	Joseph marie	04/03/1890	Parsac	09/07/1915
FRANGEUL	François Joseph Marie	02/07/1895	Parsac	12/11/1918?
FRANGEUL	Alphonse Joseph Marie	09/12/1897		08/10/1917
FRANGEUL	Pierre Marie Julien	17/08/1894	Les Rues Colas	25/09/1915
GASCARD	Toussaint Marie	10/03/1878	Grand Claray	25/12/1918
GASCARD	Toussaint Jean Marie	22/10/1890	La Porte	29/08/1914
GORY	Désirée Pierre Marie	04/08/1887	Bourg	
GRAVOT	François Marie	29/06/1888	La Trionnais	22/01/1915
GUICHARD	Auguste Marie	24/09/1890	Bosné	21/08/1914
HERVÉ	Joseph Julien	22/05/1893	Le Chêne	23/02/1919
HERVÉ	Alphonse Pierre Marie	27/02/1890	Bénihel	29/08/1914
HOUIZOT	Émile Julien Marie	23/04/1879	Le Grand Fougeray	19/08/1917



JAN	Alphonse Jean Marie	08/04/1895	La Boscherais	02/10/1915
LAURENT	Emile Pierre Marie	09/08/1892	Bénihel	15/07/1916
LAURENT	Théophile Jean Marie	09/10/1894	Bénihel	17/01/1916
LAURENT	Alexandre	17/08/1892	Bénihel	26/12/1914
LEGENDRE	Pierre Marie	05/12/1886	Le Vieux Bourg	31/05/1918
LEGENDRE	Jean Marie Louis	20/06/1894	La Porte	05/11/1918
LEGENDRE	Julien Marie	21/03/1888	La Porte	18/12/1914
LEGENDRE	Jean Marie François	24/06/1889	Parsac	04/09/1914
LEGENDRE	Jean-Marie	26/03/1894	Le Vieux Bourg	08/09/1915
LEMÉE	Jean Marie	03/08/1876	La Hougrais	22/06/1915
LEMÉE	Alexis Jean Marie	07/03/1894	La Hougrais	26/04/1915
LEMÉE	Jean Marie	15/09/1872	Bosné	12/06/1915
LEPEINTRE	Jean Marie Mathurin	07/07/1883	La Trionnais	04/11/1918
NEVOUX	Alphonse Marie	22/05/1887	Le Sévéroué	17/04/1918
PATY	Jean Marie Augustin	01/12/1881	La Pohérais	24/08/1911
PATY	Jean Louis	08/12/1894	La Morlais	27/09/1915
PATY	Pierre Marie	11/04/1897	La Gréhandais	23/03/1918
PATY	Jean Marie Mathurin	23/09/1889	Morlais	21/07/1915
PATY	Jean Marie	25/03/1885	La Gréhandais	18/05/1916
PINARD	Pierre Marie	31/03/1879	Le Vieux Bourg	25/09/1915
PREVAIRE	Jean Marie Julien	09/09/1883	Poubreuil	26/04/1918
PREVERT	Aphonse Joseph Marie	03/06/1892	Bosné	06/10/1915
PREVERT	Alfred Jean Marie	17/02/1895	La Perchais	15/07/1916
PREVERT	Joseph Marie	17/11/1886	Bosné	07/10/1914
RACAPÉ	Alphonse Jean Marie	02/07/1894	La Boscherais	16/11/1915
RACAPÉ	Julien Marie François	25/01/1881	Bourg	15/05/1915
RENAUD	Jean Marie	14/10/1881	Landrenais	13/01/1918
ROGER	Joseph Marie Dominique	09/05/1881	Pipriac	
RONDOUIN	JeanMarie	(03?)30/10/1884	Le Chêne	09/09/1914
RONDOUIN	Émile Joseph Marie	06/02/1894	Le Clohier	13/01/1917
RONDOUIN	Julien Marie	07/01/1885	La Gréhandais	07/08/1914
RONDOUIN	Jean Marie	26/02/1892	Le Clohier	27/05/1917
SALOUX	Joseph Marie	29/11/1894	Val Hamon	15/05/1917
THIMOUY	Joseph Marie	19/06/1882	Bosné	
TIGER	Joseph Marie	06/05/1876	Bourg	15/08/1914
TIGER	Joachim Louis Marie	09/03/1878	Bourg	11/04/1917
TIGER	Pierre Marie	30/07/1890	La Boscherais	25/09/1915
TUEL	Pierre Marie	11/08/1889	Bois Gévry	26/06/1918
TUEL	Théophile Mathurin	12/06/1894	Le Val Hamon	27/05/1917
TUEL	Émile Jean Marie	16/06/1897	Bois Gévry	24/10/1918
BAUDU	P	DUCLOYER	A	
DEBRAY	J	SALOUX	A	
DANIEL	J	RONDOUIN	P	
CLODIE	A	LAURENT	J	
BOCHEREL	JB	GICQUEL	JM	
DALERAC	JM	NEVOUX	Alphonse	

## COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes a tenu son Assemblée Générale le 24 janvier. L'association compte désormais 12 membres. Le Président Vincent YVOIR a été reconduit dans ses fonctions à l'unanimité. Les rôles sont répartis comme suit :

Vice-présidente : Rozenn DENIS,  
Secrétaire : Catherine DUTHU,  
Secrétaire-adjointe : Jeanine LELIÈVRE,  
Trésorière : Jocelyne MAHÉ,  
Trésorière-adjointe : Marie-Madeleine MARCHAND,  
Membres actifs : Jean-Marc BROUSSEAU, Gaston CHEVAL, Marie-Madeleine FRANGEUL, Yvon HERVÉ, Annie LECOMTE, Gismonde DAGUENET.

Nous remercions vivement Jean-Pierre MORICE et Pierre-Jacques PRIME, ainsi que Karine BERTIN pour son implication dans le rôle de secrétaire ces dernières années.



Cette année encore, le thé dansant animé par l'orchestre « Le Bon Temps » a permis de rassembler près de 200 personnes à la Salle de Cojoux, le 18 mars dernier.

Nous vous proposons une nouvelle soirée-cabaret le samedi 6 octobre. ACT'A'BAIN nous présentera son nouveau spectacle sur le thème du cinéma. N'oubliez pas de réserver vos places dans les commerces ou aux numéros indiqués ci-contre.

L'édition 2018 du Téléthon aura lieu le samedi 24 novembre. Pensez à réserver la date.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles et d'idées nouvelles pour rassembler et dynamiser notre commune. Les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre sont les bienvenues.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès des membres du Comité.

CABARET  
THEATRE

ACT'A'BAIN  
FAIT SON CINEMA  
Soirée organisée par le Comité des Fêtes

Saint Just  
Salle de Cojoux  
Samedi 6 octobre à 20h30

Entrées : 8 euros - Buvette sur place  
Réservations au 06.13.52.82.93 ou 06.30.63.48.48

## GROUPE SAINT-YVES

Le Groupe Saint Yves a tenu son Assemblée Générale le 26 mai. Bienvenue aux jeunes entrés dans le bureau : Erwan YVOIR, Alexis FONTAINE, et Laura BOUREL. Un grand merci à Gilles DUPRE qui sort du bureau mais reste très actif au GSY : pour les entraînements de l'équipe A et l'organisation du tournoi U17.

L'équipe A promu en D2 termine 8<sup>ème</sup>, l'équipe B 4<sup>ème</sup> de D4 et l'équipe Vétéran 2<sup>ème</sup> ce qui est son meilleur résultat depuis sa création ! Cette année le club a créé une équipe Baby-foot bien encadré par Léo DIGUET le vendredi soir pour le plus grand plaisir des petits et des parents. A ce titre le club cherche des joueurs ou joueuses pour renforcer l'effectif la saison prochaine.

Le club a également participé cette année à un voyage humanitaire en offrant des maillots à

l'école de la sagesse située à Fandriana (Madagascar).



### **Bilan du tournoi U17 – le samedi 9 juin 2018:**

Pour commencer un énorme merci à vous les 90 bénévoles pour votre travail qui a été excellent et votre accueil tout au long de la journée, Merci à la sono pour le travail et le déroulé des matchs, les équipes présentes ont toutes apprécié,

Merci à la restauration pour son excellent travail et réactivité, avec la bonne humeur malgré le travail à fournir,

Merci à la buvette pour nous avoir réhydraté avec cette chaleur et pour votre accueil,

Merci à nos arbitres pour leur organisation sans failles,

Merci à notre infirmière pour son travail et gentillesse auprès des blessés,

Merci au ramasseurs de balles pour leur travail et leur réactivité pour aller chercher les ballons (plus pour certains que d'autres. Préparation physique oblige .... Lol) et leur présence sous l'averse,

Et enfin, Merci à nos sponsors, la commune, les agents communaux et à tous ceux qui aurait pu être oubliés.

Le vendredi nous avons reçu 80 jeunes et dirigeants soit au camping municipal, soit au gîte ou aux campings alentours. Le Bar des Landes a confectionné 70 repas excellents, entre le vendredi soir et le samedi soir. Merci à Stéphanie et son cuisto !

Bravo aux 248 joueurs et leurs dirigeants qui nous ont offert du beau jeu, le tout dans un bon état d'esprit. Betton et La Gacilly se sont affrontés en finale sous un grand soleil. Betton en sort vainqueur avec en prime le lot du fair-play! La plus belle des récompenses.

Merci encore à tout le monde car vraiment sans vous la réputation de notre de votre tournoi ne serait pas la même. Encore BRAVO et à l'année prochain pour une 7ème édition !



Le bureau du GSY vous souhaite de bonnes vacances et vous donnent rendez-vous mi-août pour la reprise.



# Just AMAP Porte

## Des produits locaux, frais et sains

**Nouveauté** : Depuis le mois de juin, c'est de la bière locale que vous propose l'Amap, avec la brasserie des Marais à Renac. Blondes, brunes, blanches, ambrées, en 33 ou 75 cl, il y en a pour tous les goûts. Son nom : la Merienne !

### **Manger sain, local, équitable à un coût raisonnable c'est possible.**

Face aux questions que posent les pratiques de l'agro-industrie aujourd'hui et à la nécessité pour chacun de satisfaire ses besoins de base, les AMAP apportent des solutions concrètes pour maintenir l'emploi local, ainsi qu'une alimentation saine et variée.

Venez nous rejoindre si vous voulez :

- soutenir une agriculture durable
- limiter les transports de marchandise
- manger de bons produits de saison
- agir pour l'emploi local
- rencontrer du monde
- échanger des recettes
- participer aux animations

### **Les produits hebdomadaires:**

- **Légumes** : paniers hebdomadaires avec la SCEA Nevoux-Renaud, St Ganton
- **Œufs** : Philippe Rouxel, Rieux
- **Pain** : Boulange des 5 sens, Guipry
- **Bière** : Brasserie de marais, Renac

### **Les produits Mensuels:**

- **Poulets** : Chantal Pouly, St Just

### **Les produits Ponctuels :**

- **Veau, boeuf**: Christian Guemené, St Just
- **Boeuf**: Pascal Pouly, St Just
- **Agneau** : Franck Geffray Saint Anne
- **Tisane** : Très petit jardin, Saint-Anne
- **Fraises** : Simon Reuzé, Sixt
- **Framboises** : Martine Houssin, Saint-Just
- **Pommes** : Frédéric Van Poulle, Guichen
- **Pâtes, farine** : Jérémy Renaud, St Anne

Toutes les infos sur notre site internet : [www.justamapporte.net](http://www.justamapporte.net)

Pour nous contacter par e-mail : [contact@justamapporte.net](mailto:contact@justamapporte.net) - Par téléphone : 06 84 97 04 67

Distribution le vendredi de 17h30 à 19h – Le Souchais à Saint Ganton

## LET'S GO

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive le marché des LAMPIONS de NOËL a eu lieu au Château du Val le dimanche 17 Décembre 2017, organisé en étroite collaboration avec les Chevaux de Cojoux, l'association Let's go et le Château du Val.

D'année en année le nombre de visiteurs augmente. En 2017 ce n'est pas moins de 700 visiteurs qui ont fait le déplacement pour profiter de la magie traditionnelle de Noël.

Au programme : promenades poneys shetlands avec le centre équestre des Chevaux de Cojoux, arrivée très remarquée du Père Noël en chiens de traîneau. Les contes et contines de Thérèse du Far, au coin du feu ont émerveillé petits et grands. Les enfants ont pu découvrir



l'atelier du Père Noël et s'entretenir personnellement avec lui.

De nombreux artistes et artisans locaux exposaient dans les écuries du Château.

Les petits et les grands ont participé à la randonnée pédestre dans la forêt privée du Château du Val organisée par l'association Let's Go.

La journée s'est terminée avec le concours de couronne organisé en collaboration avec Kiki et Domi, les 3 plus belles réalisations ont reçu un superbe panier gourmand, et pour finir la tombola dont le premier prix était un baptême en chien de

traîneau.

Un grand merci aux bénévoles sans qui rien ne serait possible!



Rendez-vous le 16 Décembre 2018 pour la 5<sup>ème</sup> édition !

Cette année la randonnée aux lampions se fera à partir du Château du Val vers le site de Tréal.

Dès Novembre, nous comptons sur vous pour décorer la porte de votre maison afin que la magie de Noël s'installe à Saint-Just. Pensez à vous inscrire au concours de couronne chez Kiki et Domi ou aux Chevaux de Cojoux.

Peut-être serez-vous le prochain lauréat ?

L'association Let's go, avec la participation de Victoria Busby, a commencé une nouvelle activité : le premier Café Langue s'est déroulé au bar-restaurant chez Kiki et Domi, le jeudi 22 février 2018. Cela permet de créer des liens entre anglais et français à travers des échanges, des discussions dans un climat convivial.

Le rendez-vous est fixé le dernier jeudi de chaque mois à partir de 19h. Le prochain rendez-vous est programmé le jeudi 27 septembre 2018 (pas de café langue pendant les vacances d'été). N'hésitez pas à nous rejoindre.

Bonnes vacances à toutes et tous !

**L'association Let's go : randonnées, contact pierre jacques 0674167375**

**les chevaux de cojoux : centre équestre [www.leschevauxdecojoux.sitew.fr](http://www.leschevauxdecojoux.sitew.fr)**

**le château du val : [www.chateauval.com](http://www.chateauval.com)**

## TENNIS CLUB DE COJOUX

---

La saison 2017/2018 est terminée.  
Merci à tous les licenciés pour leur assiduité tout au long de l'année, aux joueuses et aux joueurs pour leurs participations aux divers championnats.

Cette année, le tennis club a engagé au printemps une équipe féminine et une équipe masculine, nos filles âgées de 18 ans ne pouvant s'inscrire en championnat. Troisième année de championnat par équipes pour les plus jeunes de nos filles. L'équipe encadrée par Hélène s'est très bien défendue et a porté haut les couleurs de notre club. Bravo à Louenn, Laura et Léonie pour les progrès réalisés.  
Quant aux garçons, coachés par Yannick, ils se sont également bien battus. Félicitations !

Si nos jeunes ont particulièrement brillés tout au long de la saison, c'est surtout grâce à Aurélien FLÈCHE animateur sportif de l'Office des sports. Merci à Aurélien, pour sa patience, sa gentillesse, son dévouement et ses compétences tennistiques.

Merci à nos coaches d'avoir suivi nos jeunes pendant tous ces week-ends.

L'année dernière, nous avons décidé de créer une carte d'adhésion au Tennis Club pour toutes personnes désireuses de pratiquer le tennis sans pour autant être dans l'obligation de prendre une licence. Nous vous rappelons que cette adhésion vous permet d'accéder gratuitement aux infrastructures du club (courts extérieur et intérieur) pour la modique somme de 15 euros pour l'année. Afin de faciliter l'accès à la salle de sport et au court extérieur aux licenciés du club, les clés sont toujours disponibles au bar des Landes. Le court extérieur est accessible aux non adhérents et non licenciés moyennant une participation de 2 euros de l'heure.

Bonnes vacances à tous et rendez-vous en septembre prochain pour une nouvelle année sportive.

Le bureau du Tennis Club de Cojoux.



## ENTRE PALIS ET MÉGALITHES

Huitième édition cette année du Trail Relais Entre Palis et Mégalithes, le **samedi 20 Octobre**, départ et arrivée dans le bourg de Renac. L'an dernier la formule avait été revisitée, et devant le succès celle-ci est reproposée cette année sur 51 km, avec un parcours Renac - Saint-Just Renac, une boucle à Saint-Just et un autre parcours Saint-Just Renac. Les formules en individuel 7, 16, 35 et 51 km, et en relais à 3 : 51 km. Les parcours de 7 et 16 km sont sur Renac, les 35 et 51 sont sur Saint-Just et Renac.

Comme l'an dernier également, un repas festif organisé par les parents des écoles de Saint-Just et Renac. Le repas sera ouvert sur réservation aux coureurs et aux bénévoles.

Et nouveauté cette année, des courses enfants seront proposées.

Chaque année, de plus en plus de coureurs viennent en groupe, que ce soit en club ou en famille, n'hésitez pas vous aussi à venir !

Plus d'une centaine de bénévoles des communes de Saint-Just et Renac sont mobilisés pour cet événement, un grand merci à eux, **rendez-vous le samedi 20 octobre !**



contact@entrepalisetmegalithes.com  
www.entrepalisetmegalithes.com

## PAROISSE SAINT AMAND DE L'AFF

### MESSES DOMINICALES :

	Bruc/Aff	Lohéac	St Ganton	St Just	Pipriac	Sixt/Aff
1° dimanche	9 h 30				11 h 00	10h30
2° dimanche		9 h 30			11 h 00	
3° dimanche			9 h 30		11 h 00	9 h 30
4° dimanche				9 h 30	11 h 00	
5° dimanche	<b>Une seule messe à 11h à Pipriac</b>					
Samedi soir	A 18 h.( horaire d'hiver) ; 18h30.(horaire d'été) : à St Séglin, les semaines impaires ; à Lieuron, les semaines paires					

### PERMANENCE :

Tous les jours (sauf le dimanche) de 10 h à 12 h. En dehors de ces horaires, il est toujours possible sur rendez-vous. Possibilité de laisser message sur répondeur ou d'adresser un mail à [paroisse.st.amand@wanadoo.fr](mailto:paroisse.st.amand@wanadoo.fr).

### BAPTÊMES / MARIAGES:

Toute demande de célébration est à adresser au presbytère de Pipriac.

### OBSÈQUES :

Elles sont célébrées par un prêtre dans la mesure de ses disponibilités ou par un guide laïc, formé et qui a reçu mission de l'évêque.

### CATÉCHÈSE :

Elle est proposée à partir du CE 1. L'enfant peut célébrer la 1ère communion après 3 années de catéchèse.

Les inscriptions sont à faire au Presbytère.

### PROFESSION DE FOI :

Elle est proposée dans la 5<sup>ème</sup> année de catéchèse.

